

CORPS DES ARCHITECTES-CONSEILS

DU MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

# CONSEIL

LE DEVELOPPEMENT DURABLE  
n° 3 - AVRIL 1999

3

SEMINAIRE DE LISBONNE 16-17-18 OCTOBRE 1998



CORPS DES ARCHITECTES-CONSEILS

DU MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

# CONSEIL

LE DEVELOPPEMENT DURABLE  
n° 3 - AVRIL 1999

SEMINAIRE DE LISBONNE 16-17-18 OCTOBRE 1998



## Préambule

La présente édition de "CONSEIL" retrace les interventions et les échanges tenus lors du séminaire de Lisbonne consacré au thème du "développement durable - mythe ou réalité ?"

Le Corps des architectes-conseils tient à remercier les intervenants extérieurs qui ont apporté leur éclairage sur ce thème émergent et encore mal perçu du développement durable afin d'alimenter le débat. A savoir :

- Christian Brodagh, président de la Commission française du développement durable (1996 - 1998),
- Jean-Paul Lacaze, ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées,
- Ariella Masbounji, architecte et urbaniste en chef de l'Etat, chargée de mission auprès du directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, responsable des "Ateliers projets urbains",
- Claude Allet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chef du service de la qualité et des professions au ministère de l'Equipement, des transports et du logement,
- Jacques Simon, paysagiste,
- Georges Wursteisen, architecte conseil, délégué de la section française de l'UIA au groupe de travail "Architecture et Energie" depuis 1989 et participant régulier aux conférences internationales abordant ces différents thèmes liés au développement et à l'environnement.

Les interventions et les échanges ci-après retranscrits ont été mis en forme par François Lamarre, architecte et journaliste, au plus près des propos tenus par les participants et dûment enregistrés lors de ce séminaire.

Leur restitution reproduit fidèlement le déroulé chronologique du séminaire.

*• Document réalisé avec le soutien de la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC) - Ministère de l'Equipement, des transports et du logement.*



## Sommaire

**p. 1 •** Préambule

**p. 3 •** Sommaire

**p. 5 et 6 •** Introduction par **Jean-François Galmiche**,  
président du Corps des architectes-conseils

---

• Interventions

**p. 7 à 14 • Christian Brodagh**, président de la Commission française du développement durable : Une réflexion internationale et des expériences locales

**p. 15 à 19 • Jean-Paul Lacaze**, ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées : Libres propos sur la perception du développement dans les politiques du ministère de l'Équipement

**p. 20 à 30 •** Débats

**p. 31 à 43 • Ariella Masboungi**, architecte et urbaniste en chef de l'État : L'expérience de la Ruhr

**p. 45 à 47 et p. 51 à 55 •** Débats

**p. 49 à 50 • Claude Allet**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées : La qualité à l'articulation des métiers

**p. 56 à 60 • Jacques Simon**, paysagiste : Pause paysages

**p. 61 à 63 • Georges Wursteisen**, architecte-conseil : Une démarche pas à pas

---

**p. 65 et 66 •** En guise de conclusion

• Annexes

**p. 67 à 71 •** Pour une bonne pratique du développement durable en DDE  
par Gilles Margot-Duclot

**p. 73 à 75 •** DDE Moselle : grille de questionnement sur les lotissements et les zones d'activités

**p. 76 à 79 •** Récapitulatif des six grandes composantes des actions du MELTT dans le champ du développement durable

**p. 79 à 82 •** Quelques exemples en DDE

---

**p. 83 à 86 •** Corps des architectes-conseils - 1998



## **2' 30'' d'introduction au thème du développement durable**

Beaucoup d'entre nous ont connu la fin des Trente glorieuses, quand la machine de production était devenue folle et programait des architectures célibataires de la ville. Pendant ces années, on a construit autant, sinon plus que depuis le début de l'humanité.

Et puis a suivi la période du désarroi et de la confusion avec le développement vénénéux des lotissements, d'une infrastructure lourde prétendant mettre chaque habitant à quelques minutes de la ville voisine... et puis les entrées de ville, l'urbanisme commercial chaotique, le tout déconcentré dans les 36 000 royaumes de notre République.

Confusion, désarroi et prise de conscience enfin,  
en réalisant à quel point notre planète bleue est fragile et épuisable.

C'est pourquoi ce séminaire sur le développement durable,  
sur le croisement des connaissances, la prise en compte des données  
environnementales, sociales et économiques dans les projets d'aménagement et  
de bâtiment.

Officialiser enfin, ce que nous, architectes-conseils, faisons tous ; ce qu'on lit dans  
nos rapports depuis que nous faisons des rapports...

Ce discret travail de couture entre les DDE, les subdivisions, les villes, les  
politiques, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre, pour lier le projet à  
l'aménagement...

Il n'y a pas si longtemps jusqu'à l'époque industrielle, l'architecte construisait la  
machine qui permettait le bâtiment et la machine qui pouvait le détruire. C'est  
l'architecte qui consultait les augures et faisait les sacrifices propitiatoires avant  
d'établir et de tracer la ville...

La machine avait sa raison, l'architecture ses liaisons, l'ingénieur et l'architecte la  
même culture, le même humanisme.



Enfin, pour en revenir au développement durable, si nous sommes convaincus par l'intercommunalité de l'action, nous devons l'être par l'internationalité du sujet.

A nous de tirer le bon côté, celui de l'urbanisme durable, de façon à réconcilier la machine, l'architecte, l'ingénieur et l'environnement.

Voilà, passons au plat principal. Nous avons convié, pour nous instruire, des personnalités qui ont des choses à nous dire sur le développement durable et que je remercie, en notre nom à tous, d'être présentes parmi nous.

**Jean-François Galmiche,**  
président du Corps des architectes-conseils

## **Développement durable : mythe ou réalité ?**

### Présentation du thème

Le développement durable fait l'objet de multiples débats et rencontres. C'est un axe de réflexion du ministère de l'Équipement, susceptible d'infléchir son action. A ce titre, il est utile que les architectes-conseils s'y intéressent et puissent développer un regard critique.

Penser en terme de développement durable, c'est prendre en compte "le social, l'économique et l'environnemental" dans tout projet. C'est aussi gérer un capital "ressources" à long terme.

Le ministère de l'Équipement, des transports et du logement a établi une somme de finalités du développement durable et sélectionné des actions adéquates. Quelques-unes recourent nos préoccupations sous l'intitulé "organisation du cadre de vie". Ce titre générique recouvre entre autres : l'urbanisme, le logement, les infrastructures... C'est pourquoi nous devons comprendre comment la recherche d'un développement durable peut influencer nos pratiques et en quoi nous pouvons participer à un enrichissement de la réflexion.



## **Intervention de Christian Brodagh**

### **Président de la Commission française du développement durable \* Une réflexion internationale et des expériences locales**

Développement durable : le thème semble être une auberge espagnole. Chacun y met ce qu'il veut ; chacun y apporte ce dont il a envie. Les plus optimistes diront que c'est un "concept valise" qui permet de mettre beaucoup de choses. Quoi qu'on en pense, c'est un terme émergent conçu au niveau international comme un moyen de renouer le dialogue dans nos sociétés et entre les pays, d'instaurer une certaine transversalité des pratiques et des approches.

Pour commencer, il faut risquer une définition. La plus classique est celle du rapport Brundtland, du nom de la présidente de la Commission sur l'environnement et le développement réunie aux Nations Unies en 1987 - il a d'ailleurs fallu deux ans pour disposer de sa traduction en français, laps de temps révélateur du retard que nous avons eu, nous Français, pour nous emparer de ce concept - à savoir : *"le développement soutenable - traduction littérale ; aujourd'hui on dit durable - est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs"*. A cette définition très large, j'en ajoute une seconde, celle de la Commission des communautés européennes qui propose en substance : *"une politique et une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social - soulignons l'importance de l'aspect humain - dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine"*. Une définition qui cerne un peu mieux le sujet.

Pour mieux comprendre ce concept et lui donner sa dimension opérationnelle, il faut le restituer dans le cadre historique. Tout commence avec la conférence internationale de Stockholm en 1972 qui met l'accent pour la première fois sur l'environnement et propose d'engager des moyens lourds pour le préserver. C'est

\* La Commission française du développement durable est chargée de suivre l'application des accords de Rio (1992) sur l'environnement et le développement ainsi que les travaux des conventions internationales sur le climat et la diversité biologique. Agé de 46 ans, Christian Brodagh est docteur es sciences, enseignant et chercheur à l'Ecole des mines de Saint-Etienne. Conseiller régional Rhône-Alpes, Christian Brodagh s'est mis en congé du parti des Verts le temps de sa présidence (1996-1998).



à cette époque que les principaux gouvernements se dotent des premiers ministères de l'environnement. Et en France dès 1971, avec la réunion de professionnels des administrations concernées, c'est à dire issus des trois grands corps techniques de l'Etat à l'oeuvre tant à l'Equipement qu'à l'Agriculture et à l'Industrie. Une partition toujours d'actualité puisqu'il n'y a pas eu création d'un corps technique propre à l'environnement. C'est aussi l'époque où l'on se donne les moyens de lutter contre les pollutions concentrées, notamment d'origine industrielle, avec la mise en place de grosses stations d'épuration.

L'environnement est alors perçu comme un problème essentiellement ponctuel et localisé requérant des moyens ciblés et précis. Entre 1972 et 1992, année de la conférence de Rio, s'opère un basculement de la problématique - vu du côté des pays développés et après le succès du traitement des pollutions concentrées liées aux grandes usines, aux centrales de chauffe - avec l'émergence de pollutions beaucoup plus diffuses et sournoises. C'est la prise de conscience d'une agriculture polluante et des nuisances liées aux transports, notamment en milieu urbain. D'où la nécessité d'une action en amont, dans l'organisation de l'espace, avec notamment le lancement des PDU (plans de déplacements urbains) aujourd'hui à l'étude dans les agglomérations. C'est aussi la prise de conscience de la dimension internationale des problèmes avec, pour commencer, le phénomène transfrontalier des pluies acides et du dépérissement forestier et puis Tchernobyl et son nuage baladeur... Aujourd'hui, avec les questionnements sur la couche d'ozone et le réchauffement climatique - El Nino et j'en passe - la problématique se replace au niveau mondial et même planétaire.

Devant ces problèmes aux sources multiples et de taille internationale, on assiste à un emballement de la réflexion et des actions pour intégrer la question de l'environnement dans l'ensemble des pratiques économiques et des comportements. La conférence de Rio opère aussi le déplacement de la perception de ces problèmes du côté des pays du Sud, avec la crainte de la part de ces pays d'une entrave mise à leur développement. Pour répondre à leur légitime aspiration, il apparaît dès lors souhaitable de parvenir à négocier l'environnement et le développement dans un même processus politique. La résolution de cette contradiction passe nécessairement par un compromis, lequel aboutit à la formulation du concept de développement durable que l'on va tenter de décliner par la suite mais qui reste intrinsèquement fondé sur la notion de compromis. C'est l'expression d'un équilibre ! Le développement durable est par définition condamné à pencher tantôt d'un côté ou de l'autre, tiraillé entre développement et préservation.



Pour finir, il s'est tenu ces dernières années un certain nombre de conférences internationales appelées "filles de Rio", celle du Caire pour aborder le problème de la population, Copenhague le sommet social, Pékin le sommet des femmes et, pour ce qui vous concerne plus directement, Istanbul avec Habitat II, dit "le sommet des villes" et des établissements humains. Enfin, le processus se poursuit dans l'enceinte des Nations-Unis avec une commission de développement durable qui se réunit chaque année pour suivre la mise en oeuvre de ces politiques. Cinq ans après Rio, s'est tenue à New-York une assemblée générale des Nations-Unies pour mesurer la distance parcourue entre les engagements et la réalité. L'engagement initial était pour les pays du Nord de consacrer 0,7% de leur PNB à l'aide au développement durable. Au moment de Rio, on en était à la moitié et cet effort depuis n'a fait que diminuer pour se situer à 0,25% aujourd'hui. C'est dire qu'on est loin du compte et pas encore engagé dans la bonne voie !

Après ces considérations internationales, revenons à cette notion de développement durable et à cette idée d'une interaction de l'économique et du social avec l'environnement et la nature... La nature comme origine des ressources et exutoire des pollutions. La prise de conscience du Rapport Brundtland s'accompagne de l'idée que les pollutions peuvent ruiner les capacités de développement, que la destruction de certains équilibres naturels peut contrarier, voire détruire des ressources indispensables au développement. La principale de ces ressources étant bien entendu l'eau.

Le thème est encore à l'articulation de trois ordres de pensée.

Le premier est le temps. La temporalité de l'économique, c'est le très court terme et même l'instant au regard des marchés. Celle du politique, c'est le long terme, bien au-delà de l'échéance des mandats politiques stricto sensu. Il en est certains pour dire que l'Etat, seul, est garant du long terme. Alors quelles instances vont exercer, assumer, cette temporalité du long terme ? Et quels lieux trouver pour permettre aux acteurs de discuter et de se replacer dans cette perspective ?

Le deuxième est la dimension géographique : quels systèmes de régulation globale mettre en face de la mondialisation de l'économie et comment les ancrer dans le territoire ? La nécessité d'une approche globale est désormais admise mais cette belle unanimité se gâte au niveau des structures de décision, à la croisée d'une prise en compte globale et du niveau local. Notre époque est ainsi ballottée entre une globalisation, une mondialisation accélérée, et un retour marqué au territoire.

Le troisième ordre de réflexion est l'articulation du complexe et du simple. On doit avoir une vision systémique de toutes ces inter-relations et parvenir à organiser la



gestion de cette complexité. Pour l'instant, on n'a su y répondre que par une complication administrative. Il y aurait trop de niveaux administratifs en France ! Comment aujourd'hui simplifier ? Curieusement, la gestion des problèmes environnementaux échappe aux logiques en place et ne correspond à aucune des échelles, à aucun des niveaux décisionnaires actuels. Il faut à chaque fois en inventer d'autres : le bassin ou le sous-bassin pour la gestion de l'eau, l'agglomération pour gérer le problème de la pollution atmosphérique des villes, etc. Autant d'échelles de règlement qui ne coïncident pas avec les structures institutionnelles en place. Se posent alors des questions d'intercommunalité, de coopération, toujours avec la tentation technocratique de vouloir normer des espaces. La notion de "pays" est ainsi basée sur la relation entre travail et habitat, avec l'idée de redécouper tout le territoire selon cette maille. La question de fond est plutôt comment fait-on pour gérer des espaces de cohérence différents au niveau du territoire ? Quelles sont les procédures de coopération et de gestion multiples ?

Pour résumer, ces problèmes de long terme, globaux et complexes, appellent des actions de court terme qui s'inscrivent dans le local et le quotidien de la gestion. Ils posent la question des structures de décision et de l'organisation de cette décision par un jeu d'acteurs et de mobilisation des acteurs pour construire des consensus et leur donner une forme contractuelle - ce qu'il est convenu d'appeler la "gouvernance"- pour déboucher à court terme sur des procédures gagnantes pour tous et de tous les points de vue. Ce qui suppose, bien sûr, des systèmes d'évaluation. Le développement durable, comme processus, est une affaire de méthode.

L'approche s'articule sur trois champs opérationnels :

- le sentiment de citoyenneté et l'éducation pour saisir et comprendre les problèmes du champ de la production et ceux de la consommation afin d'évaluer les vrais besoins et de rapprocher l'offre de la demande réelle,
- la mise en oeuvre d'une gestion par la demande ainsi cernée, laquelle constitue une révolution culturelle importante puisque la tendance de l'économie dominante actuelle est de multiplier l'offre à l'infini. Il s'agit de passer de la demande aux vrais besoins : mieux articuler mode de production et mode de consommation par l'éducation de tout un chacun.
- Enfin, dernier champ qui vous concerne professionnellement, la gestion durable du territoire. L'objectif suppose de repenser l'organisation de l'espace et des activités, les infrastructures n'étant que des outils au service d'une organisation.



Parler de développement durable, c'est accepter de se poser toutes les questions, la réponse se trouvant précisément à la croisée de tous ces questionnements. L'approche et l'analyse du développement durable restituent le projet dans toutes ses relations avec l'espace et les consommations induites. L'un des grands problèmes d'aujourd'hui est celui que pose la Loi d'orientation agricole qui demande aux agriculteurs d'être producteurs de denrées alimentaires mais aussi d'aménités environnementales, et cela sans nécessairement recourir à l'emploi massif des subventions. C'est plus certainement à travers une politique de labélisation et d'éducation des consommateurs réorientant la demande que cette production pourra durablement renouer avec les indispensables équilibres écologiques. En vogue, la notion de terroir semble bien englober tout ceci, les dimensions économiques et patrimoniales d'un territoire.

Vous concernant directement, le bâtiment est un domaine sur lequel agir. Il convient d'aborder les ouvrages comme autant de machines thermiques consommant de l'énergie. La diminution considérable de ces consommations reste un objectif d'actualité. Ce qui ne veut pas dire forcément que l'ingénieur doit revenir en force dans la maison. L'usage veut que l'on abandonne la thermique aux ingénieurs. Les choix architecturaux, les premiers, conditionnent les consommations énergétiques. Le thème pose de vraies questions que le secteur du bâtiment ne peut négliger. J'en donnerai pour contre-exemple la Bibliothèque de France qui, en terme de machine thermique, fonctionne à l'envers en plaçant les ouvrages dans des tours, derrière des vitrages dont il faut les isoler, et en mettant les lecteurs dans le socle, sous lumière artificielle. Ici, on marche sur la tête (remous dans l'assistance).

Tout le monde se retrouve sur les objectifs généraux et les partage ; la difficulté est d'agir et de les traduire concrètement dans les projets. Il faut accepter de modifier son approche des problèmes en conséquence.

Je vais donc évoquer deux points concrets. Pour la gestion du territoire, un certain nombre d'outils est proposé. Le premier de ces outils est "l'Agenda 21 local" - pour 21e siècle - avec la mise en place de lieux de rencontre susceptibles de mettre en oeuvre cette transversalité requise par le développement durable et d'accueillir les acteurs, entrepreneurs, organisations représentatives, associations... Les architectes y ont leur place et doivent participer à cette réflexion collective. Le deuxième outil concerne "les indicateurs de développement durable" qui visent à qualifier les projets de développement. L'identification de ces indicateurs est en soi un vaste champ de réflexion et il convient sur ce point d'échapper à la vision normative et technocratique en organisant des réseaux d'échanges d'expériences



pour fixer les critères pertinents qui vont permettre d'édicter les objectifs sur un territoire donné. A ce titre, la connaissance des échecs est aussi pédagogique que l'analyse des succès. Ces approches et outils se renforcent mutuellement pour définir un cadre cohérent à l'action.

(projection de transparents à l'appui)

L'Agenda 21 local est le fruit d'un dialogue entre les collectivités supports et les acteurs, forces vives de la société, pour diffuser l'information et rechercher un consensus entre tous ces acteurs. Cette prise de conscience commune vient appuyer les décisions prises au niveau des instances dites supérieures dans les financements et dans l'orientation des programmes législatifs et réglementaires. Traduit sur la grille française, cela correspond aux contrats de plan Etat / Région, processus négocié bien que strictement géré en tête-à-tête entre le préfet de région et le président du conseil régional. Les termes du développement durable induisent donc un changement de méthode dans cette procédure afin de mobiliser les compétences et les projets sur une base plus concertée.

A l'examen et à travers l'Europe, les différentes actions proposées dans les Agendas 21 locaux peuvent se classer en huit grandes catégories : le social, l'environnement, l'économie et la "gouvernance", c'est à dire les processus de décision. Et puis un certain nombre de problématiques croisées, comme le social et l'environnement avec des questions du genre : comment faire de l'insertion à travers l'action sur l'environnement ? Ou encore : quelle interaction entre l'environnement et l'économie au sein du management des entreprises à travers la valorisation économique de démarches environnementales, les services urbains... Dans leurs structures, ces programmes d'action s'apparentent à quelques grandes typologies :

- à Munich, on affiche beaucoup de programmes à l'interface de l'économie et du social,
- à Bruxelles, on met l'accent sur la "gouvernance", c'est à dire la concertation sociale, et aussi l'environnement. Ce qu'on appelle en France les chartes d'écologie urbaine, lesquelles insistent sur la sensibilisation de la population à l'environnement,
- à Hackney, dans la banlieue de Londres, c'est la mise en cohérence des multiples actions sectorielles qui retient l'attention.

Quelle stratégie adopter ? Faut-il aller directement vers des outils intégrateurs d'une approche multi-sectorielle ou bien passer par des étapes successives pour élargir progressivement l'action à partir d'une l'approche environnementale



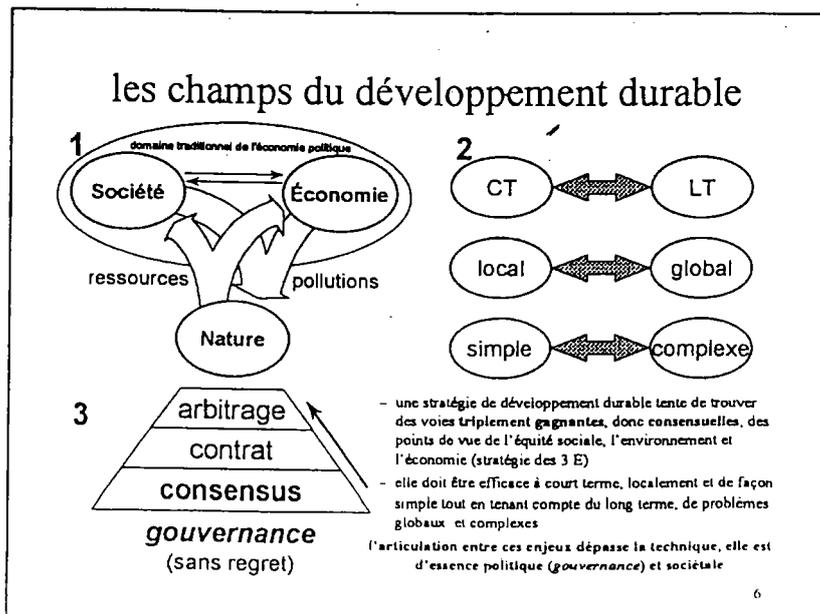
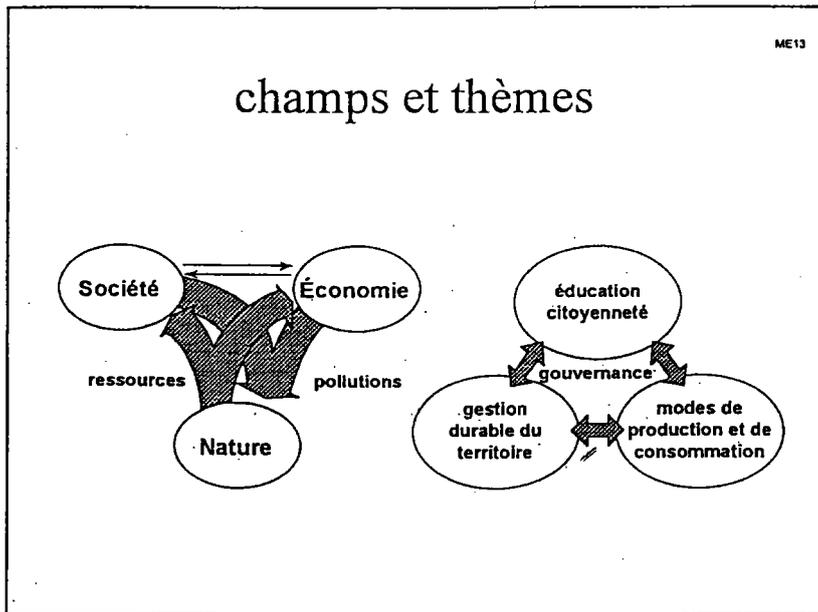
habituelle ? Car il faudra bien inscrire la préoccupation dans les futurs contrats de ville ou projets de pays à l'étude pour 1999.

J'en termine avec la récente Loi sur l'aménagement du territoire et le développement durable qui sera débattue devant l'assemblée en janvier 1999. Ce texte qui s'affiche comme la loi sur le développement durable du territoire proclame qu'il faut rompre avec les conceptions dirigistes qui font l'impasse sur les aspirations des individus à participer à l'élaboration de leur propre avenir - c'est dans le texte de l'exposé des motifs - et rompre avec les conceptions libérales qui font du marché le seul guide pour le court et le long terme... Il y est fait mention de la mise en place de réseaux interactifs flexibles, de modes inédits de régulation qui organisent la coopération entre les acteurs et favorisent l'émergence d'activités pérennes. Objectifs proposés : réduire les inégalités territoriales - ce que proposait déjà la loi Pasqua - , consolider la décentralisation, instaurer de nouveaux modes de coordination des initiatives publiques et privées, renforcer le rôle de la région à l'interface des niveaux politiques... Apparaissent deux espaces jugés pertinents, le pays et l'agglomération, pour un nouveau maillage du territoire qui prenne mieux en compte les relations entre l'espace rural et l'espace urbain et remédie à la dichotomie habituellement pratiquée en la matière pour envisager les interdépendances.

La loi est organisée en huit schémas nationaux de services collectifs : enseignement supérieur et recherche, culture, information-communication, santé, transport voyageurs et transport marchandises - une organisation bipolaire qui consacre l'abandon des offres sectorielles afin de favoriser l'intermodalité -, et enfin, deux nouveaux schémas importants, l'un consacré à l'énergie, l'autre aux espaces naturels et ruraux... Sont aussi identifiés par la loi des pôles de développement international et des territoires en difficulté, zones de reconversion industrielle ou territoires ruraux. Comme tout maillage, celui-ci est arbitraire. Il est porteur de conflits potentiels qu'il faudra bien arbitrer. L'instauration des pays et des agglomérations ne règlera pas tout et il convient plutôt de penser l'entremêlement des territoires dans les différentes définitions ou acceptions en vigueur qui, toutes, ont leur logique propre.



Schémas produits par Christian Brodagh - Commission française du développement durable





## **Intervention de Jean-Paul Lacaze**

Ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, Président de la 5ème section du Conseil général des Ponts et Chaussées "affaires d'aménagement et d'environnement"

### **Libres propos sur la perception du développement dans les politiques du ministère de l'Équipement**

Comme vous êtes en contact suivi et presque quotidien avec les différents ingénieurs qui peuplent ce ministère, j'ai envie de vous raconter, pour commencer, comment les choses ont évolué pour eux tout au long de la période correspondant à ma carrière commencée en 1954 et aujourd'hui terminée. A l'époque, on demandait aux ingénieurs des Ponts et Chaussées. On demandait uniquement une compétence technique à l'instar de celle attendue d'un Bet pour la construction des ouvrages. Et cela n'allait pas plus loin... Une première révolution culturelle a consisté à introduire la dimension économique et à appréhender à une rationalité technico-économique, c'est-à-dire rechercher la plus grande efficacité au meilleur coût. Comme il ne changeait pas fondamentalement notre perception, ce premier virage s'est plutôt bien passé... Une nouvelle étape a consisté à dire qu'il fallait travailler avec les architectes. Cette évolution nous a demandé un gros effort de formation permanente, les logiques professionnelles étant sensiblement différentes, la rationalisation des choix ne fonctionnant pas du tout de la même façon entre ingénieurs et architectes... Avec le développement durable, on aborde l'étape suivante, laquelle est encore plus compliquée.

Ce rapport sur la prise en compte du développement durable dans les politiques du ministère de l'Équipement - qui me vaut d'être ici avec vous aujourd'hui - est une sorte de testament rédigé avec quelques collègues et amis avant de quitter le Conseil général des Ponts et Chaussées. Il tente de cerner et d'éclairer ce passage avec l'introduction de premières références faites au développement durable dans les politiques de ce ministère. Assez largement diffusé, ce rapport a provoqué peu d'échos dans les administrations centrales concernées - sinon "on sait faire" alors que tout le rapport tend à montrer que le ministère ne sait pas faire - et beaucoup plus sur le terrain. On me demande encore en régions, deux ou trois ans après, de venir animer des sessions de formation sur ce thème. Ce qui prouve que la prise de conscience démarre vraiment de la base, à partir de problèmes concrets. C'est plutôt sympathique même si c'est souvent anecdotique. C'est l'histoire de la superbe machine à tailler les haies acquise dans l'allégresse générale et qui transforme la haie en paillason, soulevant sur son passage l'indignation des



populations. Bref, tous ces petits problèmes d'aménagement local ou de gestion qui déclenchent les questions et permettent d'amorcer la réflexion. Il faut bien comprendre qu'avec la décentralisation, les dossiers qui remontent au sein du ministère ne sont plus les réussites mais les échecs : ceux qui engendrent conflits politiques ou problèmes juridiques. Résultat, on a tous un peu tendance à juger sévèrement la décentralisation. Erreur ! D'abord, elle est inéluctable ; ensuite c'est un processus fatalement long après trois siècles de centralisation et trois couches de centralisme superposées : Louis XIV, Napoléon et la Troisième République avec l'éducation publique obligatoire, laïque et universelle, pour mettre tout le monde dans le même moule. La Cinquième République a fait très fort à son tour... Cette rupture amorcée, on n'est pas prêt de revenir en arrière à l'ancien mode de gestion. Tout cela pour dire que dans leurs contacts avec les ingénieurs de ce ministère, les architectes-conseils peuvent avoir un rôle pédagogique tout-à-fait important. Et la grande difficulté pédagogique en la matière, c'est qu'il n'y a pas de recettes ! L'exposé de Christian Brodagh le montre bien. Il n'y pas de manuels disponibles comme sous l'ancien système centralisé. Les agents de ce ministère le comprennent d'ailleurs fort bien et s'ils invitent sur le terrain des gens pour les aider à réfléchir, c'est pour parler, pour ouvrir des fenêtres, pas pour trouver des recettes.

Vue sous l'aspect juridique, cette évolution invite aussi à la réflexion. Avec l'association Espace pour demain et des juristes de l'Université Paris I - Sorbonne, nous nous sommes penchés sur la notion d'utilité publique et son évolution dans un rapport qui s'intitule d'ailleurs : "*L'utilité publique n'est plus ce qu'elle était*". Née de la sacralisation de la propriété privée avec le code Napoléon et afin de pouvoir lui être opposée, cette notion autoproclamée par l'Etat n'a pas d'autres justifications que le pouvoir discrétionnaire de l'Etat, via les propositions de ses ingénieurs - pour faire passer un canal, une voie ferrée, une autoroute - avec l'aval du Conseil d'Etat, l'une des institutions de base de la technocratie française, garante du respect des procédures mais qui reste confinée dans ce système d'autodécision collective par l'appareil d'Etat. Entre-temps, il s'est passé Seveso, Tchernobyl, la vache folle... tout un nombre de dysfonctionnements ou d'effets pervers liés au progrès technique qui ont semé le doute dans les esprits. Nos concitoyens qui s'étaient jusqu'alors accommodés de cette définition étatique et autoproclamée de l'utilité publique commencent à s'interroger, traduisant une perte de consensus sur ce postulat étatique. D'où l'apparition de ce concept ouvert de "gouvernance", lequel est très déroutant pour les ingénieurs de l'Equipement qui n'aiment pas voir les projets traîner, que ça "discutaille" dans les



coins... Pour exemples, donnons le Viaduc de Millau, l'autoroute à travers le Marais poitevin, etc... Autant de marques d'impatience de l'administration assorties de l'invocation : "mais qu'attend l'Etat pour décider !" Avec l'idée qu'au sein de l'appareil d'Etat, quelqu'un, quelque part, est fondé à exprimer l'intérêt général, à déclarer l'utilité publique du haut d'une légitimité suprême. Mais quand on creuse la question avec des sociologues, des philosophes, ces notions apparaissent éminemment contingentes et discutables. L'intérêt général est invoqué neuf fois sur dix comme légitimation de la personne qui l'emploie. Nos amis de la préfectorale sont assez virtuoses en la matière... et quelques ingénieurs aussi.

Pour autant, il n'y a pas une catégorie platonicienne de l'intérêt général qui existerait comme ça, dans l'absolu. Prenons tel projet très concret, une déviation par exemple, il n'y a pas d'intérêt général mais des intérêts collectifs qui entrent en conflits. Ce n'est pas du tout la même chose ! Et il faudra arbitrer entre eux. Prenez n'importe quelle avenue : il y a quatre catégories d'usagers : automobilistes, transports collectifs, cyclistes et piétons... Je vous défie de trouver la méthode technico-économique qui permette de dire, à coup sûr, comment il convient de répartir cet espace devenu rare entre les différentes catégories. Affaire de mode... Il faut bien comprendre qu'il n'y a pas de commune mesure entre ces intérêts collectifs. Nous sommes désormais dans un monde où plus personne n'est porteur d'une vérité absolue qui s'impose aux autres comme critère de décision. Le champ de réflexion du développement durable impose de prendre en compte tout un tas de données, de systèmes auxquels on n'avait pas encore pensé jusque là, et ce n'est pas facile ! Prenez l'effet de serre - lequel n'est pas encore scientifiquement tout-à-fait démontré ; il y a d'énormes programmes de recherche en cours avec tout un paquet de satellites d'observation - eh bien, son lien avec le petit aménagement local est loin d'être évident. Comment décliner une logique du global au local ? Là, les bonnes méthodes de décision vont complètement changer de nature par rapport aux usages antérieurs de la technocratie et de l'urbanisme avec les principes de participation, de précaution, de prudence... Il existe des formalisations plus ou moins compliquées de la prise de décision mais de toute façon, les démarches resteront longues et compliquées.

En attendant, que se passe-t-il dans la réalité au quotidien ? Si l'on y regarde bien, sur ces vingt dernières années, quelles sont en vérité les priorités réelles de l'action publique ? Elles sont au nombre de quatre.

Grand Un, la bagnole ! Je vous rappelle que la France présente un kilométrage de voies bitumées rapporté à sa population qui est le double de la moyenne européenne.



Deux, la maison individuelle ! Ou plutôt une politique du logement qui est pensée plus comme un soutien à l'activité économique en général qu'à l'adaptation de l'offre à la demande. Une récente étude de votre serviteur sur le prix des terrains en lotissement - à paraître dans la revue Urbanisme - tend à prouver que cette dispersion urbaine fait économiser quelque 40 000 francs par logement. Et pour cette économie - de l'ordre de 5% - on repousse des dizaines de milliers de logements dans des zones complètement à l'écart des marchés fonciers et immobiliers, rendant par là même leur revente improbable, ou alors à la moitié de leur valeur économique. Tout ça pour économiser 40 000 francs !

Troisième priorité, la grande distribution. La France est allée très loin dans ce domaine ; elle détient même le record du monde. Tout comme pour le nombre de logements rapporté à la population, record qui se solde par deux millions de logements vacants en France, c'est à dire huit années de production ! La question n°1, ce n'est plus la construction mais la vacance, faute d'avoir su déplacer cette offre pour la rapprocher de la demande. Pour revenir à notre troisième point, la grande distribution, il faut savoir qu'aujourd'hui elle absorbe 80% de la dépense commerciale des ménages, laquelle ne passe plus par les villes. En Grande-Bretagne et en Italie, 50% des dépenses s'effectuent encore en ville.

La quatrième et dernière grande priorité, c'est la décentralisation, certes nécessaire, mais dont on s'accorde à dire que les modalités pratiques dans le domaine de l'urbanisme sont mal adaptées aux traitements des problèmes et à leur échelle.

Le recoupement de ces quatre priorités donne ce que j'appelle "le modèle de la rocade". Derrière le grand commerce, les bureaux sortent à leur tour des villes. Et puis suivent les fonctions ludiques, le cinéma avec la dernière mode des multiplex, ou encore les Zénith... C'est tellement plus commode : on va enfin pouvoir stationner ! Et à partir du moment où l'on aime faire ses courses sur la rocade, s'y distraire, et habiter en maison individuelle, eh bien, le bonheur est parfait ! Mais à quel prix ? La distance moyenne entre domicile et lieu de travail a doublé en vingt ans, avec des répercussions considérables sur le volume total de la circulation.

Le problème de la mobilité est incontestablement une des clés de la problématique du développement durable. Une question difficile sur laquelle il faut bien s'interroger. Au "consommateur zappeur" que nous sommes tous devenus, qui n'est plus fidélisé sur une marque et préfère courir les promotions, correspond le citoyen zappeur qui met en concurrence tous les services urbains. D'où cette explosion constatée de la mobilité. Le quartier, le village comme unité de lieu, c'est bien fini ! Notamment parce que les coûts de la mobilité ont été véritablement



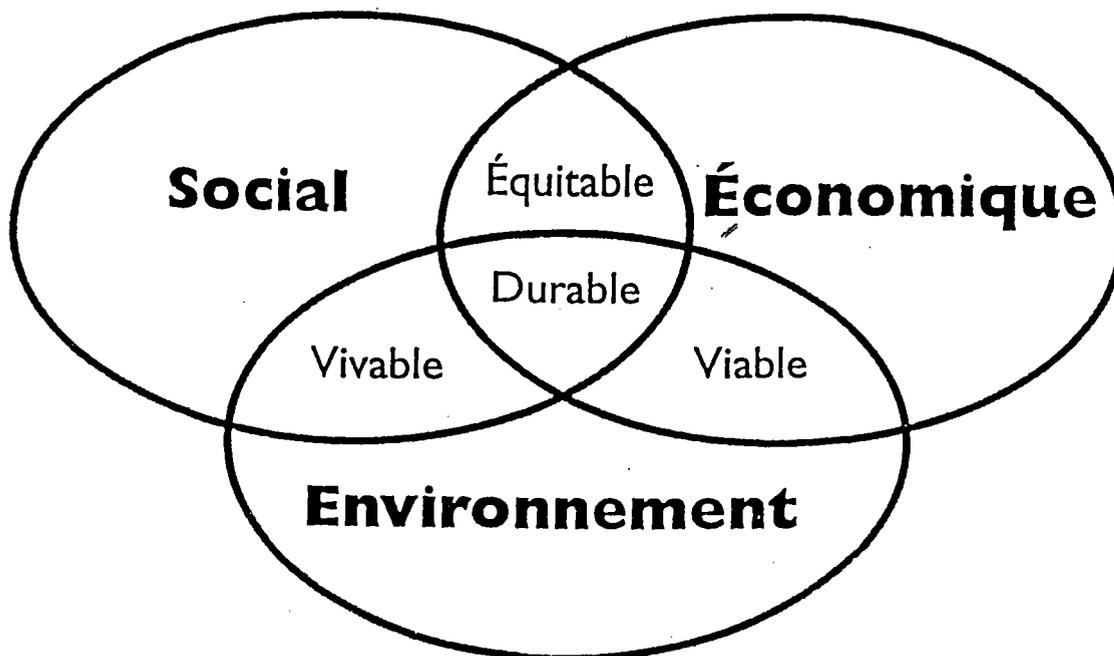
laminés, y compris le coût du transport en avion. Notre rapport à l'espace s'en trouve totalement modifié.

Certes, les villes vivent toujours mais on s'y rend moins souvent, etc... Il faut savoir que l'ère des grandes opérations d'urbanisme est terminée - pour des tas de raisons économiques trop longues à évoquer ici - et que l'urbanisme de demain sera de plus en plus un urbanisme de gestion. Les prévisions à long terme, les SDAU par exemple n'ont plus de sens. Il serait d'ailleurs temps de rayer le chapitre correspondant du Code de l'urbanisme. Aucun SDAU n'avait prévu la venue de Toyota à Valenciennes, ou le plan Armée 2000 qui déstabilise nombre de petites villes... On a ramé cinq ans pour sortir un nouveau schéma directeur en Ile-de-France dans lequel il n'y a rien ou presque, sinon quelques voeux pieux. Quelle est donc la valeur de cette planification stratégique qui requiert tant de matière grise ? On est dans un monde où la commande se forge de plus en plus en aval, tout simplement parce que la grande phase d'industrialisation et d'urbanisation se trouve derrière nous et que la France se situe désormais à un niveau d'équipement tout-à-fait conséquent. Les problèmes d'urbanisme sont d'une autre nature et relèvent de ce que j'appelle un "urbanisme de gestion" avec des évolutions beaucoup plus lentes, plus progressives, qui laissent du temps à la concertation, aux démarches participatives. Cette possibilité devient même une obligation : intégrer toutes ces valeurs nouvelles qui fondent le développement durable et conduisent à mettre l'accent sur un nouveau domaine de réflexion, celui des mémoires collectives. Celle des habitants liée à leur perception de l'espace urbain, déterminante dans la formation des prix, et celle des professionnels qui obéissent à d'autres logiques. Tout l'art de cet urbanisme de développement durable consiste à connecter ces deux mémoires collectives. Et au fond, le développement durable, c'est l'organisation d'un troisième niveau de mémoire collective, global, à la fois planétaire et local. C'est penser dans ces grandes continuités qui sont à la fois rigides - la façon dont les gens perçoivent leur espace - et faciliter ces évolutions inéluctables dans nos pratiques professionnelles. Mais j'ai peur de m'égarer et je préfère laisser du temps aux questions.



*Le développement durable :*

*"Un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures".*



*Solidarité - Précaution - Participation*



## Débats

Vendredi 16 octobre 1998, matin

**Bertrand Mathieu (AC Essonne) :**

*"Je suis choqué par ce propos qui consiste à dire que les SDAU sont caducs et qu'ils n'ont plus de contenu, que la planification n'a plus d'avenir et qu'au mieux, on fait de la gestion. Il y a du vrai là dedans, surtout en Ile-de-France où il a fallu que l'Etat fasse le SDAU parce que les élus n'ont pas pu se mettre d'accord sur un projet commun. On n'a pas réussi en Ile-de-France à mettre en place les modalités d'une décision collective sur le modèle énoncé de la "gouvernance" et les SDAU locaux sont des organisations politiques plus que territoriales. C'est un constat. Mais pour moi, s'orienter vers le développement durable, cela consiste précisément à retrouver des processus de décision collective, à redonner un contenu à un schéma directeur ; c'est remettre en place une vraie politique de planification qui soit large, globale, où chacun trouve son compte et, comme dit Monsieur Brodagh, où tout le monde est gagnant dans la décision prise. Je ne vois pas comment on peut prétendre aller vers le développement durable et en même temps sonner le glas de la planification. Pour moi, il y a contradiction."*

**Jean-Paul Lacaze :**

*"Je veux simplement dire qu'un certain style de planification stratégique, du type schéma Delouvrier de 1965, trouve son efficacité dans une période de croissance rapide ou de pénurie aiguë. Elle est parfaitement justifiée dans certaines agglomérations de par le monde... La Chine, par exemple, est fondée à faire de la planification stratégique parce qu'elle est confrontée à l'urgence et à des besoins considérables. Il y a des priorités fortes à dégager. Dans nos pays d'Europe qui plafonnent sur le plan démographique et sont plutôt suréquipés, ce type d'approche - et sa traduction administrative qui se trouve en France être le SDAU - est inutilement complexe et formalisé. C'est une énorme machine à produire du papier qui ne fait que déboucher sur des consensus mous et éviter certains problèmes de fond.*

*Quitte à être caricatural, on a fait de l'urbanisme pendant trente ans pour savoir où construire, notamment des logements. Désormais suréquipés, il nous faut procéder à l'inverse et s'appuyer sur le fonctionnement du marché immobilier comme indicateur n°1 pour appréhender les zones ou les quartiers. Le citoyen de base a trois moyens de peser sur la décision d'urbanisme. On*



*connaît le bulletin de vote et la participation ; on a simplement oublié le camion de déménagement. C'est l'arme absolue et définitive, avec des effets cumulatifs... Il y a deux millions de ménages qui changent de domicile tous les ans en France et à peine 150 000 qui s'installent dans un logement neuf... Bon nombre de ces déménagements sont l'expression d'un vote, d'une sanction plus que d'une satisfaction, et il faut désormais tenir compte de cette régulation. C'est en rentrant par ces logiques sociales et la perception des gens - laquelle ne se résume pas à nos critères technocratiques - qu'il faut aujourd'hui aborder l'urbanisme. Et le premier indicateur, c'est bien le fonctionnement des marchés immobiliers."*

**Ariella Masboungi, AUE, Ateliers projets urbains :**

*"Je ne pense pas qu'on puisse faire fi de la planification, même avec les nuances et réserves apportées, et considérer que nous sommes dans un simple urbanisme de gestion. Christian Brodagh vient de dire que le développement durable implique d'aller à l'encontre du libre jeu du marché et cela m'apparaît évident autant que salutaire. Pour suivre ce que font les villes tant en France qu'en Europe, je crois pouvoir dire qu'un urbanisme de développement durable ne se réduit pas à un urbanisme de gestion mais correspond bien à un urbanisme de projet. Celles qui apparaissent quelque peu engagées dans cette voie affichent, a contrario, des projets extrêmement puissants. Mais il faut s'entendre sur le terme projet, lequel est tout sauf une image figée à la manière des plans masse d'autrefois. Le projet est devenu une sorte de charte ; il est porteur d'une philosophie dont le développement durable peut être la pétition de base. Hambourg qui apparaît engagée dans cette voie en reconstruisant la ville sur la ville de manière compacte dispose d'un projet fort et d'objectifs clairs, même si elle s'appuie sur les mécanismes à l'oeuvre du marché et de la demande sociale. En France, Saint-Nazaire fait du développement durable avec un projet extrêmement fort et clairement énoncé, exposé. Le projet n'est plus une image de l'instantané ; c'est une orientation et un guide pour l'ensemble des actions. Pour autant, je ne pense pas que le projet urbain puisse répondre à l'ensemble des questions posées par le développement durable."*

**Jean-Paul Lacaze :**

*"C'est une question de vocabulaire. Je parlerais plus volontiers de politiques urbaines. A l'évidence, les procédures d'urbanisme vont continuer à*



*s'appliquer, les méthodes bien rodées du passé à intervenir... Mais il est de plus en plus difficile de dissocier ce qui relève de l'urbanisme stricto sensu des autres politiques économiques, sociales, environnementales... C'est là la nouveauté : ce changement d'éclairage pose des questions méthodologiques assez difficiles à résoudre dans le champ de l'urbanisme."*

**Jean-Pierre Cambournac (AC Guyane) :**

*"De par sa situation, le département de Guyane est un révélateur exceptionnel de la situation évoquée, Cayenne notamment. On y consomme de l'espace à une vitesse considérable, avec une partition sociale de l'espace poussée jusqu'à la caricature, et les transports y sont problématiques. J'ai la conviction que sans un projet fort, porté par des hommes politiques forts, on ne peut pas faire de développement durable. A nous de motiver ces politiques pour qu'ils portent ces projets et s'y impliquent. A eux d'organiser le débat et de faire le partage de la parole entre les associations et les autres relais d'opinion pour faire passer le message."*

**Jean-Paul Scalabre (AC Somme) :**

*"Je voudrais faire part d'un certain malaise ressenti dès le choix et l'énoncé du thème. J'avoue avoir été assez effaré par l'exposé qui nous en a été fait. Ce discours a une origine supra nationale - il provient d'organisations internationales - et semble renvoyer largement à une problématique tiers-mondiste du développement dont on se demande si elle nous concerne. Ce qui me frappe surtout dans ce discours, c'est l'absence totale du politique. La bonne gouvernance n'est pas dans la tradition française. Relisons Montesquieu... Et réhabilitons plutôt le gouvernement, la responsabilité des politiques. Il faut réhabiliter le politique. Les mots ici employés ne sont pas naïfs ; ils sont même piégés. Pareil pour la notion de consensus. La politique, ce n'est pas la recherche du consensus. Ce discours est étayé sur la croyance naïve que de la concertation entre les différents acteurs - tous mis sur un pied d'égalité - pourrait surgir un consensus quand à des solutions optimales en matière sociale, économique et environnementale... La politique n'est jamais qu'un arbitrage entre des rapports de force et des acteurs - consommateurs, multinationales, élus locaux - qui n'ont pas du tout les mêmes intérêts, les mêmes pouvoirs, les mêmes capacités d'agir sur les choses... Mettre les acteurs sur un même niveau relève de la naïveté, voire d'une certaine roublardise. Il faut replacer les politiques devant leurs responsabilités et là, les*



*architectes-conseils ont peut-être des choses à dire. C'est toute notre tradition du débat politique latin qui se trouve ainsi phagocyté par une idéologie soutenue par une autre culture."*

**Christian Brodagh :**

*"Je comprends votre désarroi mais, bien évidemment, je ne le partage pas. Nous sommes aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, dans une phase de mondialisation, laquelle s'opère avant tout dans la sphère économique - le marché mondial - et tout l'enjeu porte sur les mécanismes de régulation mondiale à mettre en place. Deux solutions s'offrent à nous : le laisser-faire ou le repli dans nos frontières. En face de cette réalité qui émerge, se tisse au niveau international un certain nombre de réseaux d'influence, de processus d'organisation de la décision dont les Français sont manifestement absents. Un exemple : la Commission "développement durable" des Nations-Unies tenue l'an dernier sur le thème de l'industrie entre les entreprises, les syndicats, les ONG et les Etats. Eh bien, il n'y avait de Français dans aucun de ces quatre collèges. Après, il ne nous reste plus qu'à pleurer, à regretter que cette problématique nous tombe dessus avec ses termes anglo-saxons... Idem pour la gouvernance qui implique forcément le pouvoir politique. Pour définir ce concept, j'ai énoncé consensus, contrat et arbitrage. En aucun cas, il ne s'agit d'un repli du politique ! Il y a aujourd'hui, vu la complexité des problèmes, vu les partenariats public / privé et le tissu des compétences techniques impliquées, des articulations plus fines à trouver, lesquelles dépassent les aléas de la démocratie et du renouvellement des mandats qui neutralisent les élus et les rendent incapables de gérer le long terme. J'ai été six ans conseiller régional - en qualité de président du groupe des Verts - et nous avons la volonté, au sein de la région Rhône-Alpes, de relayer la politique du logement social afin de modifier la structure de l'offre pour mieux l'adapter à la demande. Consensus là dessus ! Dans la réalité, ces moyens alloués étaient mis au service de politiques complètement opposées : certains organismes mettaient ce budget au profit d'une ségrégation sociale et spatiale renforcée, d'autres au service de la mixité... Pour vous dire que l'acte politique peut faire l'unanimité et connaître des applications contradictoires : on peut se satisfaire d'un discours idéologique pro logement social et ne pas se rendre compte, par ailleurs, des effets concrets sur le terrain que seule permet de mesurer l'information qui remonte du terrain à travers les associations et les acteurs. Le problème n'est pas du politique qui décide et*



*qui impose mais du politique susceptible d'écouter et de mobiliser. Le projet d'agglomération n'émerge que si l'adéquation existe entre une volonté politique et les acteurs de terrain. Il s'agit d'un consensus construit et non pas d'une soupe... Je crois à l'acte politique lorsqu'il s'agit de mobiliser, non pas d'imposer."*

**Joanna Fourquier (AC Rhône) :**

*"Ce débat sur la pertinence du thème et de son opportunité, nous l'avons eu au sein du bureau. Pour finir, nous avons estimé que l'on ne pouvait pas passer à côté d'un sujet qui mobilise autant d'énergie en France et ailleurs, avec un service créé sur ce thème au sein du ministère de l'Équipement. Les architectes-conseils ne pouvaient pas l'ignorer."*

**Georges Wursteisen (AC Aveyron) :**

*"Je comprends l'expression des inquiétudes suscitées par cette problématique nouvelle. Pour suivre les débats sur ce thème depuis plusieurs années, je puis dire qu'il n'est pas fréquent d'avoir un exposé aussi clair et synthétique tant le sujet est large et complexe. J'ai longtemps partagé ce scepticisme devant les schémas et les propos de méthode. C'est en allant sur le terrain, non pas en France mais à l'étranger, que je me suis rendu compte que la démarche pouvait fonctionner, dans les différentes villes où j'ai pu vérifier l'avancement des programmes Agenda 21 local."*

**Rémy Butler (AC Direction des routes) :**

*"Placé auprès de la Direction des routes, je me sens obligé de prendre part au débat avec la question de fond : comment le développement durable est-il pris en compte par les ouvrages d'art, dans les grands tracés, etc ? Honnêtement, je n'ai pas trop d'états d'âme parce que je suis à peu près persuadé qu'il n'y aura bientôt plus de voitures sur les routes que nous sommes en train de construire, du moins pas des voitures comme celle d'aujourd'hui avec leur panache de gasoil, leur dimension personnelle et unifamiliale..."*

*Ce qui me gêne, ce n'est pas tant le jargon HEC et les anglicismes du premier discours, ni la provocation pessimiste et caustique de Jean-Paul Lacaze, que l'absence de référence à la responsabilité du politique dont le rôle n'est pas noté, au mieux sous-estimé. On élude soigneusement ce discours sur la responsabilité : une manière de gommer la valeur du politique dans la société. Mais je trouve extrêmement positif cette prise de conscience qui correspond*



*au premier impératif catégorique de Kant - que tout candidat au baccalauréat connaît - qui consiste à dire que l'individu jouit d'autant de liberté qu'il le souhaite tant qu'il ne compromet pas celle des autres.*

*Ce qui me choque plus, c'est la naïveté ou l'outrecuidance qui consiste à croire que l'on maîtrise sur trente ans l'évolution des types d'énergie, des modes de relations sociales, etc... Dans l'absolu, il n'y a pas de valeur supérieure, éternelle, liée à un certain type d'énergie ou de comportement social. Développement et durable, les termes ne vont pas ensemble. Car tout développement est fondé sur des déséquilibres et des conflits. Il plane sur ce débat une sorte d'angélisme que je n'arrive pas à partager."*

**Christian Brodagh :**

*"Au-delà des aspects énergétiques, il ne faut pas sous-estimer l'impact des infrastructures sur le territoire, avec des effets de coupure et des incidences sur l'organisation de l'espace. La mobilité croissante n'a pas que des effets sur l'environnement ; elle en a également sur la déstructuration sociale, l'organisation du travail...*

*La délocalisation des activités est due à ce fort potentiel de mobilité et il conviendrait souvent de revenir à une attitude plus mesurée. Il faut sortir du schéma ancien, d'avant la crise de l'énergie, selon lequel toute quantité d'énergie supplémentaire consommée se traduisait par un point de croissance en plus. Le bonheur consistait alors à carburer. De même, les marchands d'infrastructures pensent encore que l'offre de mobilité va dans le sens du progrès. Plus que jamais il convient de distinguer mobilité subie et mobilité choisie. Pour le provincial que je suis, quand je vois comment les gens se déplacent dans Paris, que ce soit en voiture ou en transports collectifs, je doute fortement qu'à cette mobilité corresponde le bonheur !*

*L'effet de serre n'est plus une idée en l'air - un processus d'évaluation scientifique a été mis en place - et la nécessité d'une décision ne fait plus aucun doute. Même les Américains l'ont compris. L'ensemble des activités va se réorienter en conséquence, avec des technologies adaptées, des stratégies, de nouveaux modes de régulation... Essayons d'appréhender ces problèmes de développement durable à la française, avec les outils dont nous disposons. Nous sommes bien en vraie grandeur, dans le concret, et non pas dans le discours idéologique."*



**Rémy Butler (AC Direction des routes) :**

*"Pourquoi considérer ces perspectives, réchauffement du climat, etc, comme autant de catastrophes ? Pourquoi être en maillot de bain en Suède serait forcément catastrophique ? Que le littoral tunisien massacré par l'industrie du tourisme soit submergé ne m'est pas une perspective désagréable..."*

**Christian Brodagh :**

*"... Et derrière, il y a Venise noyé, le Bangla Desh rayé de la carte et tout un nombre d'îles. C'est un propos de nanti irrecevable !"*

**Christian Enjolras (AC Direction de l'architecture et du patrimoine) :**

*"Le contenu des deux premiers exposés croise nos préoccupations quotidiennes, à la DAPA. J'en prendrai pour exemple les secteurs sauvegardés, ces magnifiques coquilles vides qu'il faut préserver à tout prix, quitte à geler complètement l'action. Sans projet de développement local, pas de développement durable : inutile d'en parler ! Ce paradoxe fait l'objet d'un récent rapport de Georges Mélinos."*

**Cristina Conrad (AC Drôme) :**

*"J'attends toujours l'exposé promis sur la prise en compte du développement durable dans les politiques du ministère. Les quatre priorités de l'aménagement décrites par Jean-Paul Lacaze semblent correspondre à une demande sociale. Quelle est la position des pouvoirs publics sur la "ville émergente" qui se profile derrière toute cette mobilité ?"*

**Jean-Paul Lacaze :**

*"Un état moderne, à l'heure actuelle, ne plus se comporter comme au temps de Napoléon III ou de Louis XIV, jusque dans sa simple organisation. Pour les seules infrastructures, qui est aujourd'hui légitime pour parler au nom de l'Etat : le ministre de l'environnement, le ministre de l'agriculture, celui des travaux publics ??? L'organisation d'un Etat ne fait que reproduire les problèmes et les tensions qui existent au sein d'une société et c'est bien comme ça ! Chaque administration centrale est en relation avec un champ professionnel, défend des intérêts absolument évidents, se fait l'écho de certaines préoccupations, etc. Nous sommes heureusement en démocratie et le citoyen de base - dont le niveau de formation a été multiplié par dix en quelques décennies, qui est informé à jet continu par la presse, la télévision,*



*etc - n'admet plus que des gens comme vous ou moi décidions dans le secret de nos cabinets comment on fait son bonheur ! Ce n'est plus comme ça que cela se passe...*

*Pour signe des temps, je prendrai la préparation de la loi Pasqua, laquelle posait qu'aucune ville française ne devait être à plus de 40 km d'un échangeur autoroutier. Avec la Direction des routes, nous avons concocté à l'époque une réponse disant que la définition était un peu brutale et qu'on ferait mieux de raisonner en matière de qualité de services. C'est dire que la Direction des routes était déjà pleinement consciente du suréquipement et des excès..."*

**Patrick Colombier (AC Antilles françaises) :**

*"Depuis quatre ans aux Antilles, j'ai essayé de monter un atelier d'aménagement qui visait à mettre tous les gens qui ont quelque chose à dire sur l'aménagement dans une même salle pour essayer de travailler intelligemment, c'est-à-dire appréhender de front tous les problèmes qui peuvent se poser... Cela s'est fait mais, malheureusement, il n'en sort rien. Au bout du compte, on s'aperçoit que le SDAU, ce n'est pas terrible, mais mieux que rien, comme en Guadeloupe... Mon problème, ce sont les moyens : trouver un peu d'argent pour conduire des études sur des thèmes simples et identifiés comme la rénovation des bourgs, lesquels se vident quand les cabanes bambou s'installent partout, et dont la situation se dégradent. Mais personne n'a d'argent pour faire un minimum d'urbanisme, ni les maires, ni la DDE. Alors comment peut-on parler de développement durable, de refaire la ville sur la ville, d'être intelligent, de satisfaire des programmes européens d'assainissement ou autres quand personne n'est prêt à mettre au pot.*

*Que l'Etat soit capable de donner - je dis n'importe quoi - cent millions par an pendant trois ans et je vous assure, les architectes-conseils aidant, que l'on arrivera à faire quelque chose d'intéressant, à inverser des tendances, à revitaliser des bourgs, à transformer les bêtises des POS qui nous submergent pour aboutir à des zones d'aménagement urbain où il fera peut-être bon vivre."*

**Serge Renaudie (AC Marne) :**

*"Notre adhésion aux grands thèmes est bien sûr acquise et totale : nous aussi, nous voulons le bien de la planète, que l'air soit bon pour nous-mêmes, pour nos enfants. Pas de problème ! Mais un malaise : Henri Lefebvre nous*



*entretenait sur le travail du négatif et là, nous sommes en plein dans la gestion du négatif, la culpabilisation permanente... Toujours dans le sillage de Henri Lefebvre, la ville primait dans le projet sur la gestion de ses négativités. On peut juger plus important de voir comment travailler sur les quartiers anciens plutôt que de s'interroger sur le remplissage des logements vacants. Le quantitatif et sa gestion m'apparaissent très négatifs et porteurs d'aucun espoir. La ville est un projet dans lequel il faut, certes, démultiplier les participations mais on n'attachera jamais la population à des objectifs de gestion pure."*

**René Dottelonde (ancien AC) :**

*"Pour en rajouter à la difficulté et à la confusion du sujet, je voudrais parler d'un cas concret, l'estuaire de la Seine. Il y avait au Havre, une usine qui rejetait du titane dans la mer et l'industriel fut mis en demeure d'y remédier. Pour la première fois, la population unanime, gauche / droite confondues, a manifesté pour que cette usine ne soit pas fermée. Comme quoi, le fonctionnement de la démocratie est tributaire des contingences et peut connaître des errements... Au Havre, toujours, il est question d'un développement de la zone portuaire au détriment d'une zone naturelle humide remarquable. Or l'agglomération éprouve un vif intérêt à ce développement. La démocratie locale va fonctionner une nouvelle fois contre une autre échelle de démocratie qui représente l'intérêt de la nation ou de l'Europe. Autre anecdote que je médite encore aujourd'hui, celle de ce pêcheur rencontré sur le littoral caraïbe et qui me propose des langoustes de moins de 17 cm dont la commercialisation est interdite et qui répond à ma question "que vas-tu laisser à tes enfants ? - C'est aujourd'hui que mes enfants ont faim."*

**Claude Allet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chef du service de la qualité et des professions :**

*"J'insisterais avec Ariella Masboungi sur le rôle du projet, projet qu'il faut bâtir différemment aujourd'hui. Derrière ce thème du développement durable, il y a - si l'on y réfléchit bien - beaucoup de bon sens, mais à contre-courant des mécanismes de gestion des politiques ou des industriels. Pour l'Etat et notre administration de l'Équipement, c'est une révolution culturelle par rapport aux approches sectorielles et par rapport à des acteurs porteurs d'horizons temporels extrêmement courts, liés par exemple à l'annuité budgétaire, ou par rapport à d'autres équipes ayant des perspectives mais*



*progressivement marginalisées comme le furent les GEP. La création de la DGUHC au sein du ministère répond à cette attente : favoriser les approches transversales et la synergie des politiques plutôt que les logiques sectorielles. A propos des crédits d'études, il est possible dans les DOM de ponctionner les lignes budgétaires du logement pour financer les études, avec la validation du TPG et du préfet... Avec la décentralisation, l'initiative appartient aux collectivités locales mais il est vrai que les périmètres des problèmes échappent souvent aux périmètres administratifs et qu'il peut subsister un problème de légitimité. Il faut trouver de nouveaux partenariats d'études entre les collectivités locales et l'Etat pour soutenir l'émergence des projets."*

**Jean-Paul Lacaze :**

*"Ça bouge sur le front de l'intercommunalité en France et il faut comprendre que la décentralisation amenée de façon extrêmement brutale par Gaston Defferre a suscité une sorte de crise d'adolescence parmi les maires soudain débarrassés de la tutelle préfectorale qui pesait sur eux depuis un siècle et demi. Dans l'ensemble, il s'agit de personnes honnêtes et démocrates qui réalisent à l'ouvrage qu'un bon nombre de problèmes les dépassent et qu'ils ont intérêt à s'en ouvrir largement. Pour une fois, grâce à la DATAR, on s'est mis en piste en raisonnant projets et débats et non en pensant refaire des institutions ou des mécaniques juridiques formalisées. Dans ce pays, vous le savez, on passe son temps à faire du droit au lieu de travailler sur les projets. Les prochains contrats de plan vont être une étape cruciale dans ce changement d'approche et de méthode. Et les moyens iront prioritairement à des projets élaborés dans l'intercommunalité, portés à l'échelle des pays ou des agglomérations. Le pragmatisme cette fois l'emporte sur les démarches parachutées d'en haut et les découpages autoritaires arbitrés par l'Etat. On est en train d'élaborer une autre démarche qui prend en compte notamment ce besoin très concret des études, première étape à parcourir si l'on veut effectivement bâtir un projet. Déjà des régions prennent en charge le coût d'un chargé d'études pour permettre une première sédimentation des idées quand cette ébauche de pays se fait jour sur le terrain."*



## **Intervention d'Ariella Masbounji**

Architecte et urbaniste en chef de l'Etat, en charge des ateliers "projets urbains" - Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

### **Développement durable : l'expérience de la Ruhr**

Je ne suis pas du tout une spécialiste du développement durable et c'est avec un point de vue d'architecte et d'urbaniste que je vais vous raconter cette expérience allemande très riche... et lourde de conséquences.

L'exemple de la Ruhr est pertinent pour parler de développement durable. C'est une démarche originale et radicale qui peut apparaître jusqu'au-boutiste. Peut-être même totalitaire et pour cela propre à séduire les architectes comme me l'a suggéré Jean-Paul Lacaze en aparté.

Cette démarche est le fruit d'un travail très intense des politiques à tous les niveaux institutionnels et d'un investissement majeur.

Toute la Ruhr n'est pas concernée. L'intervention porte sur Emscher Park et, de manière plus générale, sur l'expérience de l'IBA, "exposition internationale de construction" pour traduire mot à mot. Cette région qui fut la première région industrielle d'Europe a connu un développement considérable avant que la fermeture des mines et les gains de productivité réalisés dans les aciéries ne provoquent une crise de l'emploi dramatique, d'ailleurs insoluble au seul niveau local. Ce projet de l'IBA vise à revaloriser le paysage d'un territoire sévèrement meurtri, en partie délaissé, et à l'aider à assumer son identité industrielle tout en le préparant à ses futures vocations, lesquelles seront assurément tertiaires. Le pari de l'IBA porte sur la préparation de cette mutation économique et sur son accompagnement à travers l'urbanisme et le paysage.

### **L'Allemagne : densité et économie des territoires**

Cette notion de développement durable qui nous paraît floue prend en Allemagne un sens très précis et opératoire. Elle a d'abord été mise en application dans des régions riches - elle est au coeur de pratiques d'excellence en Bavière, à Fribourg en Forêt-Noire - et se traduit en premier lieu par le souci d'économiser les territoires.

Avec deux fois et demi plus d'habitants au kilomètre carré que la France, l'Allemagne connaît une densité qui a probablement favorisé une prise de conscience sur la nécessité d'économiser et de préserver un territoire où l'espace



est compté. Les pratiques traditionnellement décentralisées de l'urbanisme ont incontestablement facilité cette maîtrise du développement, avec seize länder concentrant les leviers de l'action publique entre leurs mains et huit mille communes autonomes de longue date, équipées et compétentes. Dès les années Vingt, la construction était concentrée autour des points nodaux et des systèmes de transport en commun, irriguant un vaste territoire et préservant la moitié des sols de l'urbanisation.

Cette densité explique pourquoi la construction est traditionnellement très encadrée en Allemagne : il n'est pas question de construire en dehors des secteurs couverts par les plans d'aménagement de zone, sorte de petites ZAC très circonscrites et directives, ou dans quelques cas limités de dents creuses en tissu constitué. A priori, le territoire n'est pas donné pour constructible, ce qui est très différent du postulat français qui le donne pour constructible dans sa totalité.

Culturellement parlant, le sujet de la ville européenne est pris très au sérieux et donné comme modèle. L'espace public, la mixité urbaine, la proximité sont des notions auxquelles les Allemands sont très attachés, quitte à brider le libre jeu des forces du marché. Ce principe est unanimement admis même s'il ne trouve pas toujours sa traduction dans les faits... Par ailleurs, les Allemands ont la volonté d'adapter les centres villes à la vie moderne sans impliquer la reproduction à l'identique. L'action porte sur l'accessibilité des centres, les transports, le maintien des fonctions commerciales en ville...

Ce souhait de maîtriser le développement du territoire s'est accentué avec le rattachement de l'ex RDA et ses effets immédiats : suburbanisation accélérée et décroissance de la population urbaine, création massive de centres commerciaux périphériques (400 000 m<sup>2</sup>) au point que 80% des surfaces de vente se trouvent désormais hors des centres villes, circulation automobile multipliée par trois et recul de moitié de la fréquentation des transports en commun... Tout cela depuis 1990 ! Si bien que les autorités ont lancé trois cents programmes expérimentaux autour de thèmes qui tous peuvent relever du développement durable :

- politique foncière et ralentissement de l'urbanisation,
- concentration de l'urbanisation autour des infrastructures de transports,
- mixité des tissus urbains,
- moindre imperméabilisation des sols,
- action préventive de protection de l'environnement avec des économies d'énergie dans l'habitat,



- renforcement des transports en commun en rapport avec la circulation automobile, sans exclusive, et augmentation des espaces piétons, voies cyclables, etc,
- mixité fine à l'échelle des quartiers, avec maintien à domicile des personnes âgées, place des enfants dans la ville, équipements de proximité, etc. Objectifs qui se heurtent à la ségrégation sociale et géographique que l'Allemagne connaît tout autant que les autres pays.

### **Emscher Park et la Ruhr**

En ce qui concerne les anciennes régions industrielles comme la Ruhr, on repart de zéro. Le comportement des industriels allait traditionnellement à l'encontre de ces principes d'économie et de préservation des territoires, comportement qu'il a fallu contrer assez brutalement. Ce qui explique l'attitude très radicale des Verts dans ces régions qui portent les stigmates d'une industrialisation dévastatrice. Ces tenants du développement durable y sont plus extrémistes qu'ailleurs, allant jusqu'à proposer de vivre autrement : moins consommer, renoncer à un certain confort, une certaine mobilité, etc, pour augmenter au final la qualité de vie de tous. J'ai fait ce voyage avec un groupe de Français, des maîtres d'ouvrage qui étaient pour la plupart terrifiés et trouvaient que c'était là une expérience totalitaire.

La Ruhr et l'Emscher Park constituent un contexte très spécifique : cinq millions d'habitants sur 4 400 km<sup>2</sup>, avec onze villes principales et pas de cité majeure. Le long des vallées de l'Emscher et de la Lippe, le paysage se présente comme un agglomérat industriel régi par la trilogie houille-cokeries, carbochimie, sidérurgie : une conurbation où les infrastructures ont organisé un réseau de villes le long des canaux, des voies ferrées et des routes, l'ensemble épousant la morphologie de la vallée. La forme urbaine qui en découle n'appartient ni à la ville ni à la campagne. Comment pallier ce manque d'urbanité, hors croissance économique, sans construire et sans densifier ? La Ruhr ne peut pas imiter la ville traditionnelle ; elle peut simplement révéler la modernité de son paysage industriel, jouer la polycentralité et s'inspirer de la cité jardin, seul modèle superposable.

Deux mots sur l'organisation administrative. Une structure associative pluri-communale chapeaute l'ensemble de ce territoire et transcende les structures administratives. Egalement très présent, le Land Rhénanie Nord Westphalie - c'est-à-dire l'expression locale de l'Etat - et son agence de développement, la LEG, société immobilière et d'aménagement para-publique mais de droit privé dont le



Land possède l'essentiel du capital. L'agence gère les biens fonciers et immobiliers du Land et les services afférents : le développement du site, la maîtrise d'ouvrage, l'aménagement urbain et les projets ainsi que la gestion d'un Fonds foncier, bref, l'ensemble de la chaîne. Pour l'aménagement urbain, de nouveaux instruments ont été mis en place en 1997 pour accélérer les procédures et organiser une plus grande participation des acteurs privés. Le recyclage du foncier a été identifié comme le principal levier de cette mutation urbaine, avec pour outil le Fonds foncier géré par la LEG.

L'enjeu porte sur la reconversion des friches industrielles, soit plus de 6 000 hectares au début des années 1980. La réutilisation des sites est compromise par la pollution des sols et freinée par la politique foncière des charbonnages et des aciéries. La doctrine qui prévaut est que toute tentative de redéveloppement économique doit être précédée d'une remise en état paysagère du site afin de le rendre de nouveau attractif et propre à une nouvelle affectation. Par la suite, sont apparues en plus des friches militaires...

Instrument du Land, le Fonds foncier géré par l'agence, la LEG, met à disposition des fonds publics pour la reconversion des friches lorsque le terrain est hors marché, sans repreneur possible. Le produit de la vente est ensuite réinjecté dans le Fonds. Le choix des acquisitions se fait selon la stratégie des communes et les sites identifiés. Le Fonds porte tous les coûts non rentables engendrés par l'acquisition, le recyclage, la dépollution et la préparation des sols à un usage ultérieur. Les coûts de la dépollution sont considérables. Les terres sont le plus souvent incinérées en Hollande, près d'Amsterdam, et recyclées. Pas question de les jeter en l'état. Ou alors, ces sols sont simplement mis en végétation. Il peut aussi prendre en charge les études d'urbanisme et définir la stratégie de commercialisation.

La reconversion se déroule donc à l'initiative des communes qui décident des utilisations futures. La LEG est maître d'ouvrage et la reconversion financée par le Land. La durée de la procédure entre l'achat du terrain et sa commercialisation est de plus en plus courte, entre trois et quatre ans.

En 18 ans, 2400 hectares ont été achetés, représentant 178 sites.

Sur ce total, 917 hectares ont été recyclés et commercialisés pour recevoir des activités économiques ou des logements et 514 hectares sont en cours de traitement, dont beaucoup supportent des projets de l'IBA.



Le territoire concerné par l'IBA échappe aux limites administratives des communes, des départements... et traverse plusieurs frontières pour trouver sa cohérence dans le paysage et l'urgence. Considéré comme stratégique, il s'étend le long de l'Emscher.

### **La tradition des IBA**

Qu'est-ce que l'IBA ? Les "expositions internationales de construction ou d'architecture" sont une tradition allemande. Au cœur de la démarche : les innovations techniques, sociales et organisationnelles. L'IBA veut être un outil de capitalisation des innovations, un outil culturel dans le domaine de la production architecturale et urbaine.

La structure fonctionne comme un outil de communication en trois temps : formulation des intentions, participation des habitants, lancement de concours internationaux. Elle diffuse des cahiers à thème pour constituer la chronique de l'action et assure son retentissement public. Elle orchestre ainsi sur dix ans un événement architectural d'envergure internationale. L'IBA Ruhr touche ainsi à sa fin, couvrant la période 1988-1998.

La mieux connue est celle de Berlin, dans les années Soixante-dix, qui avait pour objectif de lutter contre les rénovations brutales et de montrer que l'on pouvait reconstruire et réhabiliter en douceur sur le modèle de la ville européenne. Elle fut un formidable catalyseur de projets tant dans les quartiers constitués comme Kreuzberg que dans les quartiers neufs, vers Tegel. Il y eut ainsi l'Alte IBA et la Neue IBA pour faire la démonstration de nouveaux modes d'intervention dans le neuf comme dans l'ancien.

Avec l'IBA aujourd'hui à l'oeuvre sur Emscher Park, le concept porteur du développement est toujours l'architecture et le principe, celui de créer un événement et un forum dix années durant. Mais ici, l'angle d'attaque retenu est la requalification écologique du paysage. Les projets s'inscrivent dans un contexte de dépression marquée. Toutes les mines vont fermer. Les aciéries - lesquelles se portent bien - font des gains de productivité qui se traduisent par une perte d'emplois régulière et continue. Selon l'IBA, cette tendance lourde échappe totalement à l'initiative locale et relève d'une division européenne sinon internationale de l'organisation de la production et du travail. Le but de l'IBA est donc de parvenir à une stabilisation économique et sociale de la région en favorisant l'émergence d'une nouvelle culture et de nouveaux milieux créatifs qui soient non pas en rupture mais assis sur la culture industrielle en lui trouvant des



débouchés valorisants et haut de gamme. La revitalisation de quartiers en difficulté passe aussi par la création de "petits métiers" et de services à la personne. L'IBA ne prétend pas contrer la déperdition économique de ce territoire mais, plus simplement, le préparer à sa future vocation.

### **IBA-Ruhr / Emscher Park**

L'IBA, Internationale Bau Aufstellung, d'Emscher Park est une structure souple et légère : une administration de mission qui agit rapidement et sert de levier aux projets. C'est une sarl d'une trentaine de personnes localisée à Gelsenkirchen, au capital de 35 millions de DM. L'IBA est portée au plus haut niveau : elle est présidée par le Ministre du Land chargé de l'urbanisme, de la culture et des sports. Son comité de direction comprend des représentants du Land et les instances décisionnelles des villes concernées, des représentants du monde économique, des syndicats, des associations, ainsi que des architectes et des urbanistes.

Créée en 1988, sa mission est de produire un événement international comparable à celui de l'IBA Berlin afin de donner un élan à la reconversion écologique, économique et sociale de la région de l'Emscher, secteur géographique le plus touché par le déclin industriel.

La requalification écologique du paysage industriel a été prise comme postulat du renouveau. Les projets de reconversion ne s'inscrivent plus dans un contexte de croissance mais d'une stabilisation économique et sociale de la région grâce à la création de nouveaux milieux créatifs, porteurs d'une nouvelle culture capable de se substituer à celle du "pot à charbon" : les moteurs d'une nouvelle dynamique de développement urbain et régional. L'IBA a pour volonté marquée de sortir des sentiers battus et de miser sur le caractère expérimental d'une production architecturale et urbaine identifiée comme un vecteur du renouveau social, culturel et économique de la Ruhr.

Les questions que l'IBA s'est posée :

- Quel cadre d'aménagement régional proposer pour un développement économique à l'amorce du 21e siècle ?
- Quels facteurs de détermination de la qualité dans une région où l'industrie lourde a perdu de son importance ?
- Quel cadre de référence pour une société caractérisée par des différenciations croissantes de style et de mode de vie ?



- Quel environnement spatial est le plus susceptible d'offrir des conditions de vie mieux adaptées à l'attente sociale ?

Pour apporter des réponses, l'IBA fonctionne de manière très ouverte avec les acteurs locaux, élus et forces vives. Elle est en charge d'un dialogue permanent entre les groupes sociaux pour conduire un débat ouvert sur les questions d'aménagement en général et pas seulement sur des projets précis. L'IBA travaille donc en réseau et s'appuie beaucoup sur la presse... Ce qui lui apparaît essentiel pour mobiliser et faire venir les investisseurs.

### **Les actions**

- La première et la plus grande des opérations est la création du parc paysager de l'Emscher à partir du paysage d'origine, en reliant les zones vertes existantes, aménagement qui présente l'avantage de ne pas avoir à dépolluer tous les sols. Un parc conçu comme un linéaire avec des ramifications.

- L'autre grand projet est la restructuration écologique du canal de l'Emscher avec un système de séparation des eaux usées et pluviales, des stations d'épuration et la non imperméabilisation des sols.

- L'utilisation du canal Rhin-Herne comme espace de loisirs en est un autre.

- Plus spectaculaire encore (photos en appui) est l'aménagement d'espaces industriels et tertiaires de haute qualité sur des friches industrielles avec pour slogan "travailler dans le parc". On compte ainsi 500 hectares de zones d'activités et 17 centres technologiques. A côté de ces constructions, s'opèrent la restauration et la reconversion des monuments industriels qui deviennent autant de supports culturels. Ces "monuments" sont à l'origine d'un travail sur le patrimoine assez brutaliste : les ouvrages, aciéries ou autres, sont conservés en l'état et l'on y insère des éléments de programme et d'architecture en gardant toute la mémoire industrielle avec les enveloppes bâties. On trouve ainsi des théâtres implantés dans des usines, des salles de spectacles dans des laminoirs, des lieux de congrès susceptibles d'accueillir jusqu'à 50 000 personnes dans des halles industrielles, etc...

La brutalité des sites est conservée et s'accompagne d'un travail de Land Art sur les abords. Une forme d'archéologie... Les hauts fourneaux sont maintenus : on peut grimper dessus et découvrir ainsi toute la Ruhr. Pareil pour les gazomètres. Celui d'Oberhausen est saisissant, avec un belvédère au sommet et à l'intérieur une salle d'exposition gigantesque, d'une hauteur incommensurable. Un autre sera bientôt transformé en stade nautique et lieu de spectacle... La force



émotionnelle de ces parcs est immense. Ce travail s'avère essentiel pour que les habitants s'approprient cette mémoire industrielle de manière positive.

- Autres actions plus diffuses : la construction de nouveaux lotissements et la réhabilitation de cités ouvrières, la réalisation de nouveaux équipements socioculturels ou sportifs...

Ces opérations s'assortissent d'une stratégie de gel du reste du territoire. Dans la Ruhr, vous ne pouvez construire que sur un terrain préalablement occupé. Il est absolument impensable de prétendre s'attaquer à de nouveaux territoires. Cette option d'économie du territoire va de paire avec la non création d'infrastructures nouvelles. L'IBA part du principe que les existantes suffisent amplement : pas un franc de mis sur les routes ! On remet en activité des voies ferrées, on renforce le rôle des gares comme pôles d'urbanisation, etc. On entend ainsi préserver l'espace naturel qui demeure. Pas de demi-mesures, pas d'exceptions !

Dans toutes ces opérations, l'IBA n'est ni le concepteur ni le maître d'ouvrage, mais le promoteur des idées à l'origine des concepts de développement. Rien de dessiné ! Ce travail de définition-élaboration est fait en concertation avec les communes et l'ensemble des acteurs.

Les compétences de l'IBA vont jusqu'à l'organisation de concours d'architecture ou d'idée et au copilotage des projets avec le maître d'ouvrage. L'animation et le suivi des projets lui incombent, toujours pour promouvoir l'action. Son rôle est d'initier une culture de projet et de veiller à la qualité. Elle fonctionne encore comme une instance de validation et de contrôle dans la réalisation de l'opération alors que la maîtrise des projets reste du ressort de la collectivité et des sociétés d'aménagement qu'elles commanditent.

Prérogative de taille, l'IBA peut aussi infléchir les modes d'intervention ou les procédures normatives et rigides en instituant des intercommunalités sur la base des projets, en suscitant de nouveaux modes de coopération, etc... Son impact ira bien au-delà des dix années de son existence pour induire des changements durables de comportement et de mentalité dans une région qui a toujours été soumise à la stratégie des grands groupes industriels : l'autonomisation des communes est le but poursuivi.

### **Les moyens**

Programmée sur 10 ans, l'action débouche sur une exposition, laquelle doit être livrée en 1999. Le Land a ainsi mis à disposition 4,4 milliards de DM en dix ans, soit sensiblement 20 milliards de francs. En aucun cas, il ne s'agit de financements



particuliers. Les actions s'inscrivent dans le cadre du système ordinaire des subventions publiques. Les projets IBA sont simplement prioritaires et le principe d'un financement mixte, à partir des budgets de l'Etat fédéral (Bund), du Land et des communes, voire des fonds européens, connaît une application généralisée. C'est la concentration des moyens publics sur une même opération qui fait levier. La bonne coordination entre les acteurs est déterminante pour garantir la mobilisation de chacun et l'effet d'entraînement, à commencer par la venue du privé.

Le même constat peut se faire actuellement sur Bilbao dont tout le monde connaît le Guggenheim : mobilisation forte de l'Etat national, de l'Etat basque, de la ville... des chemins de fer et du port qui mettent les terrains à disposition. Les Espagnols vous diront que le partenariat public-privé est chose aisée au regard du partenariat public-public plus difficile à ficeler... Quand ce dernier est réalisé, les privés viennent tout seuls. Ce qui suppose une conscience politique très forte, affirmée et agissante... Et des choix drastiques.

#### **Le Park, un paysage hanté et habité**

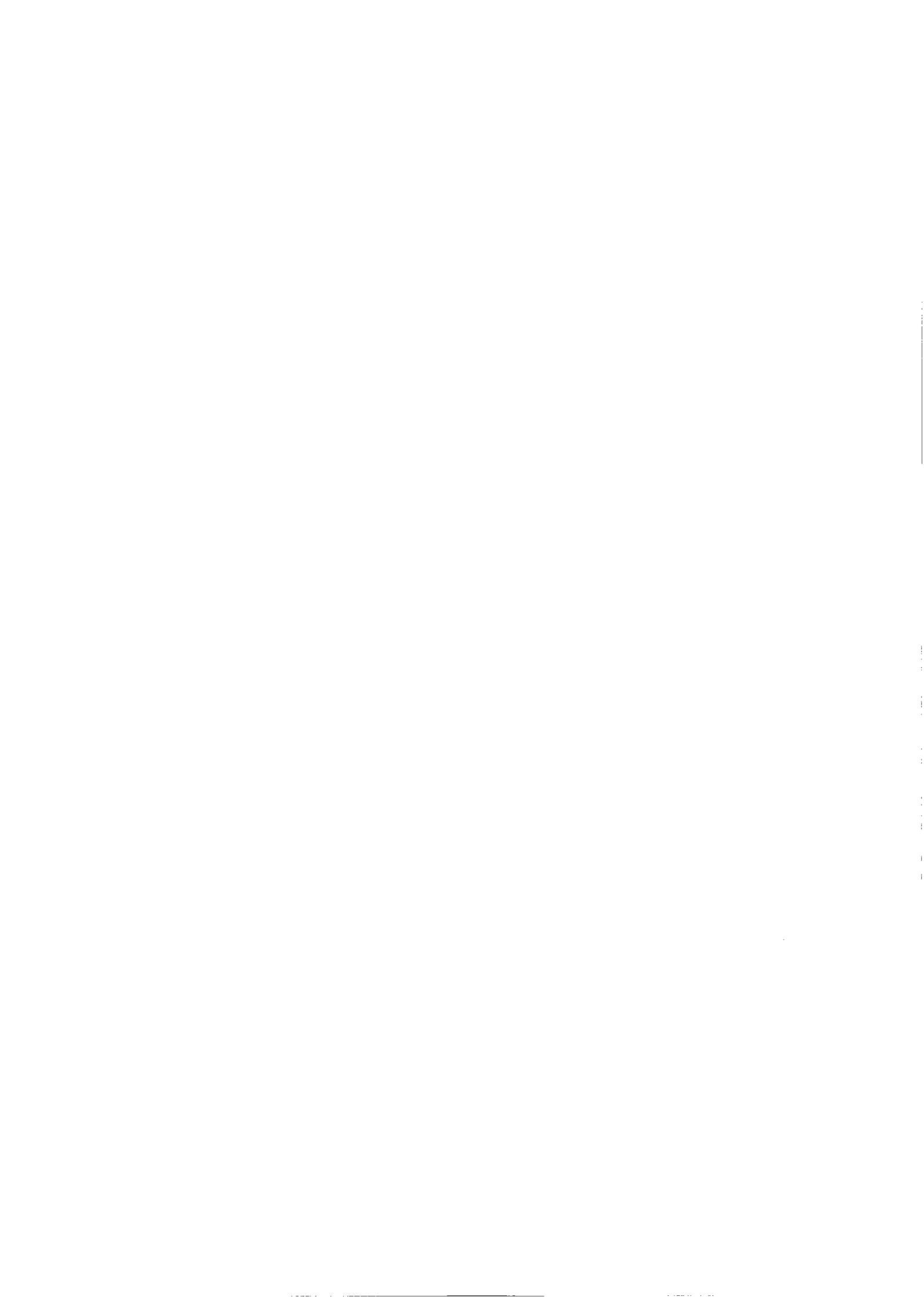
Deux mots sur la notion de Park. L'Emscher Park sur lequel porte l'action de l'IBA combine la représentation de la nature et d'un environnement aménagé. Il s'agit de remettre en état un paysage construit et fortement endommagé, de produire de nouvelles qualités urbaines afin de créer des possibilités pour l'emploi, la culture et le logement, etc.

Le Park est le vecteur de la requalification et un espace de représentation, garant du retour à une qualité urbaine et paysagère. C'est aussi la reconstitution d'un équilibre perdu entre l'économie et l'écologie. Il concerne toutes les actions de l'IBA et donne force au projet. C'est le fil conducteur d'un nouveau schéma d'organisation spatiale avec une trame verte tissée autour de la vallée de l'Emscher sur une centaine de kilomètres de long : une coulée verte.

#### **Etudes de cas (propos sur images)**

##### **Parc scientifique Rheinelbe et quartier Uckendorf à Gelsenkirchen**

Parc réalisé sur l'ancien terrain de la fonderie Thyssen et sur l'ancienne mine Rheinelbe (28 ha). A mi chemin entre Essen et Gelsenkirchen, à proximité de la gare principale de Gelsenkirchen.



Objectif : combler les carences en enseignement supérieur et recherche avec l'implantation d'un Institut du travail et de la technique, de l'Ecole pratique supérieure pour l'administration publique, de l'Institut d'hygiène et d'autres établissements de recherche-développement liés aux grandes entreprises.

Concept : complémentarité entre organismes de recherche publics et privés (fertilisation croisée) dans les domaines techniques de l'environnement, de l'organisation du travail et de l'administration publique.

Forme urbaine définie par concours, en concertation avec les experts.

Projet retenu : celui d'Uwe Kiessler qui propose des bureaux sur un mode d'organisation flexible. Les pavillons sont reliés par un axe médian de 300 m de long sous verrière qui assure la connexion entre les différentes activités. Principes de construction écologiques, installation d'une centrale électrique solaire.

Bâtiment primé au MIPIM de Cannes comme meilleur Business center d'Europe et Prix de l'architecture allemande en 1995.

Le bâtiment administratif de Thyssen a été conservé comme porte d'entrée du site.

N.B. : La société IBA Emscher Park a son siège dans la partie sud du site. La parc s'intègre dans une coupure verte régionale.

### **Les "monuments" d'industrie**

Dès 1975, le Land a décidé de conserver les ouvrages caractéristiques de l'histoire industrielle de la Région. Depuis 1979, ce projet à caractère muséographique est décentralisé sur 15 lieux, avec réutilisation des constructions, témoins de la mémoire industrielle et de la vie sociale. Plusieurs variantes, entre conservation intégrale et destruction.

Exemples : l'usine sidérurgique de Meiderich au centre du parc de Duisbourg. (Landschaftspark Duisbourg - Nord) ; le gazomètre d'Oberhausen transformé en lieu d'exposition ; la mine Nordstern à Gelsenkirchen ; les grandes halles de la mine d'Arenberg...

### **La mine de Zollverein à Essen**

A l'origine, un prototype de très grande qualité conçu par des architectes du Bauhaus (Schupp et Kremmer), en son temps une des plus modernes du monde. Un ensemble architectural rigoureux, fonctionnel et majestueux, fait de bâtiments cubiques qui s'ordonnent sur deux axes et se croisent dans une cour d'honneur (25 ha, 20 bâtiments dont 8 réutilisés).

Mode de construction original à base de lourds portiques à l'intérieur des halles et de colombages en façade pour maintenir les éléments en verre ou en brique. Une



grande souplesse propice à la recomposition intérieure des bâtiments. Ensemble classé monument historique en décembre 1986.

Création d'une sarl (Bauhütte Zollverein XII) par l'agence de développement du Land (LEG) et la Ville d'Essen dont le rôle est de concevoir la transformation d'usage du lieu tout en respectant le site et le patrimoine sous la direction des architectes Krabel et Böll.

Le centre de design industriel d'Essen s'installe ainsi dans l'ancienne chaufferie, projet décidé en 1992 et confié à Norman Foster.

Transformation des premiers ateliers en espaces d'exposition pour l'art contemporain.

Ce témoin de l'histoire industrielle attire chaque année des milliers de visiteurs. Une association d'anciens mineurs, très active, fait visiter le site au public.

Aussi réalisés : un théâtre, des salles de conférences, un restaurant, différents bureaux... Ce projet fait l'objet d'une demande d'inscription au titre du patrimoine de l'humanité auprès de l'Unesco.

### **Le Centr'O d'Oberhausen**

Un des centres commerciaux les plus importants d'Europe, dernier cri en la matière, mêlant attractions et fonctions commerciales, réalisé par un développeur britannique.

Un site attractif au cœur de la région la plus densément peuplée d'Allemagne : une clientèle potentielle de plusieurs millions de personnes dans un rayon de 100 km. Terrain de vaste dimension dont aucun bâtiment n'était protégé, donc susceptibles d'être démolis.

Extérieur à l'IBA, le projet a reçu le soutien du Land pour création d'emplois.

Le Land a aidé à l'achat du terrain et accepté d'assouplir la loi sur les horaires d'ouverture. Un patchwork architectural plébiscité par le public.

Ce projet a permis de financer la reconversion de l'immense gazomètre adossé, véritable monument industriel reconverti en hall d'exposition et conforté dans son rôle de signal.

### **Résonances en France**

.... Ces mécanismes ne sont pas seulement à l'oeuvre en Allemagne. Un certain nombre d'exemples français procèdent d'une démarche de même nature. Saint-Nazaire, par exemple. Une ville portuaire qui n'a pas bonne image et qui s'est doté d'un projet urbain très puissant depuis une dizaine d'années afin de redevenir attractive et d'accueillir des commerces de haut niveau. Bref, de redorer son



image... Saint-Nazaire s'attaque maintenant à la base sous-marine construite par les Allemands qui commande la relation de la ville à la mer. Fallait-il la démolir ? Le projet "ville-port" porté par le maire Joël Batteux a pris l'option de la conserver pour en faire l'élément majeur d'une nouvelle centralité. Ce projet imaginé par Manuel Sola-Morales vise à attirer sur ce lieu des programmes qui seraient naturellement allés ailleurs ou en périphérie, à savoir : un multiplex, un centre commercial, des bureaux, un hôtel... et l'Escale Atlantique, promenade entre réalité et virtualité sur la vie et la légende des grands paquebots. C'est le seul programme financé par la ville et les fonds publics. Tous les autres sont portés par des privés qui acceptent de venir pour les conditions d'accueil qui leur sont faites et pour l'intensité de la volonté politique affichée.

Ce projet partage la préoccupation allemande qui consiste, après avoir réhabilité les friches, à réinvestir les centres urbains pour les adapter à la demande et lutter contre le départ en périphérie des fonctions qui font précisément la centralité. Manuel Sola-Morales organise une succession de trois places dont une pour la voiture. Il fait ainsi le pari d'une place parking de centre ville, comme aux Etats-Unis, et dégage dans la base un espace inhabituel, sans référence à rien de connu. Centre commercial à gauche, multiplex à droite et quatre alvéoles percées pour donner à voir l'eau et la mer depuis la place. Leur percement fut un chantier considérable et, en l'état actuel, la perception depuis la ville est totalement modifiée.

Voici donc une démarche française de développement durable, similaire à celle de la Ruhr et économe en territoire qui redéploie la ville sur un existant et recompose l'espace tout en s'intégrant à une vision à grande échelle sur la région (avec Nantes, La Baule... ).

Au regard des expériences ici évoquées, il est possible d'identifier des pistes pour cerner le développement durable :

- **une politique foncière restrictive qui favorise le recyclage des tissus existants et contienne le développement périphérique,**
- **la promotion d'un urbanisme dense et multifonctionnel qui optimise les infrastructures et les équipements,**
- **l'importance accordée aux espaces verts, l'environnement et à la préservation des sites naturels,**
- **la restauration des écosystèmes et la lutte contre la pollution,**



**- la promotion d'une construction plus économe et plus performante grâce à des innovations technologiques qui favorisent les économies d'énergie et préservent les ressources naturelles...**

Derrière ces actions se joue dans tous les cas la réappropriation identitaire d'un territoire en vue d'une nouvelle dynamique sociale.



## Débats

Vendredi 16 octobre 1998, après-midi

**Serge Renaudie (AC Marne) :**

*“Que l'ensemble des moyens publics converge sur le projet a de quoi faire rêver ! C'est rarement le cas chez nous. Comment faire de l'urbanisme dans une commune de trente mille habitants quand les autres grands acteurs de l'aménagement - la SNCF par exemple - ont déjà déserté les lieux ou bien sont en retrait et ne veulent entendre parler de rien ? Il y a bien des envies de projets mais les niveaux de compétences n'arrivent pas à s'accorder. Portés par différentes instances, les projets entrent en concurrence et c'est à celui qui s'imposera au détriment des autres. A Saint-Dizier, ville industrielle en déshérence, les projets existent ; on en parle depuis dix ans mais ils n'émergent pas et la population est fatiguée d'en débattre à vide. Comment font-ils donc en Allemagne pour fédérer les moyens publics, côté Etat et côté collectivités territoriales ?”*

**Ariella Masboungi :**

*“La différence tient probablement à cette longue et ancienne culture de l'économie des territoires, cette volonté partagée et affichée d'économiser l'espace, de le réutiliser et de le préserver dans ses franges naturelles. A cet attendu culturel s'ajoute la coordination effective des fonds publics que nous ne parvenons pas à réaliser en France et c'est pourquoi j'insiste sur ce point. Si les acteurs publics parviennent à s'accorder entre eux, créant une masse de moyens considérable, le partenariat public / privé devient très facile. Allemands et Espagnols en témoignent. La foi dont font preuve les élus de Saint-Nazaire devient une garantie pour tous et dynamise tous les niveaux d'intervention : ils ont obtenu tous les concours possibles, y compris des fonds européens. Une volonté politique fortement affirmée arrive toujours à fédérer l'ensemble des moyens publics. A condition d'accepter de les porter, de les concentrer sur des actions bien identifiées. A Bilbao, les lieux stratégiques susceptibles d'intensité et de rayonnement ont été précisément définis : un projet d'ensemble et des actions ponctuelles pour taper fort ! C'est une stratégie d'acupuncture qui nous est étrangère, sauf à Saint-Nazaire. Cela suppose d'être à l'affût des opportunités : le projet est vivant et il faut accepter de le redessiner chaque jour... Et nécessairement de payer les études. Notre décentralisation est probablement encore trop jeune. Un projet, cela s'invente*



*tous les jours et il faut apprendre à se le payer... l'expérience montre que c'est rentable. Je demeure convaincue que l'innovation viendra des villes, avec des élus moteurs."*

**Rémy Butler (AC Direction des routes) :**

*"L'exemple de Berlin nous montre qu'il est possible de dynamiser socialement une ville ou une région à partir de dégrèvements, avantages fiscaux et autres mesures dérogatoires. La Ruhr a-t-elle bénéficié de mesures similaires ?"*

**Ariella Masboungi :**

*"La Ruhr a obtenu de l'Etat fédéral des localisations universitaires et certaines structures existantes ont été reprises et démultipliées à la faveur d'une relocalisation ou d'un déplacement comme le centre de design de Norman Foster délogé du centre ville pour aller sur une friche industrielle."*

**Jean-Luc Pellerin (ancien AC) :**

*"Le drame, en France, c'est que la mémoire n'est pas organisée et que l'on ne sait pas profiter des bonnes expériences ou des initiatives passées. Je pense à Banlieues 89... Peut-être que Saint-Nazaire ne serait pas aujourd'hui en pointe sans Banlieues 89. Quels enseignements avons-nous tirés de cette action qui a tant mobilisé, soulevant l'enthousiasme des élus locaux ? Aucun ! C'est du passé, les gouvernements ont changé et c'est comme si rien n'avait eu lieu."*

**Jean-Pierre Cambournac (AC Guyane) :**

*"Au risque d'être provocateur, est-ce que l'expérience de la Ruhr ne s'apparenterait pas, par certains côtés, à ce que fait Disney à Orlando : un aménagement très large du territoire - avec une autre typologie d'acteurs et les maisons de Blanche-Neige en moins - pour remédier à la paupérisation d'une terre et retenir la population sur place ?"*

**Ariella Masboungi :**

*"J'imagine que la question est inspirée par la présence de l'immense centre commercial d'Oberhausen de rayonnement régional et au goût américain de la réalisation. Ce projet porté par des développeurs britanniques fut au centre d'un immense débat mais s'il a permis de fixer les populations, tant mieux ! Il*



*ne faut pas être trop idéologue en matière de fonctionnement urbain, simplement pragmatique. L'IBA qui avait quelques réticences a fini par marquer la réalisation de son esprit : c'est un aménagement de très grande qualité, certes de type Disney par son attractivité, mais qui a permis de conserver le gazomètre attenant. Au regard de l'identité locale, le poids respectif du centre commercial est sans commune mesure avec ce monument de mémoire : ce gazomètre, c'est la Tour Eiffel de la Ruhr !"*

**Christian Enjolras (AC ministère de la Culture) :**

*"Derrière l'IBA, il y a cinquante ans d'interrogation sociale et de travail de mémoire à travers la vie associative, la critique sociale, le militantisme : tout un substrat culturel qui fait de la Ruhr un modèle pour l'Europe et dont il nous reste quelques fleurons : Armand Gatti, Pina Bausch à Wuppertal, le Bread and Puppets Theater à Bochum... Très tôt, les gens ont été associés à ces débats, préférant parler des processus que du résultat formel. A ce titre, les architectes étaient d'ailleurs suspects. Il y a ainsi dans la Ruhr toute une histoire - toute une culture urbaine sous-jacente - qui replace la création de l'IBA dans une tradition de l'action sociale."*

**Georges Wursteisen (AC Aveyron) :**

*"Le développement durable, c'est d'abord un énorme travail de communication à tous les niveaux."*

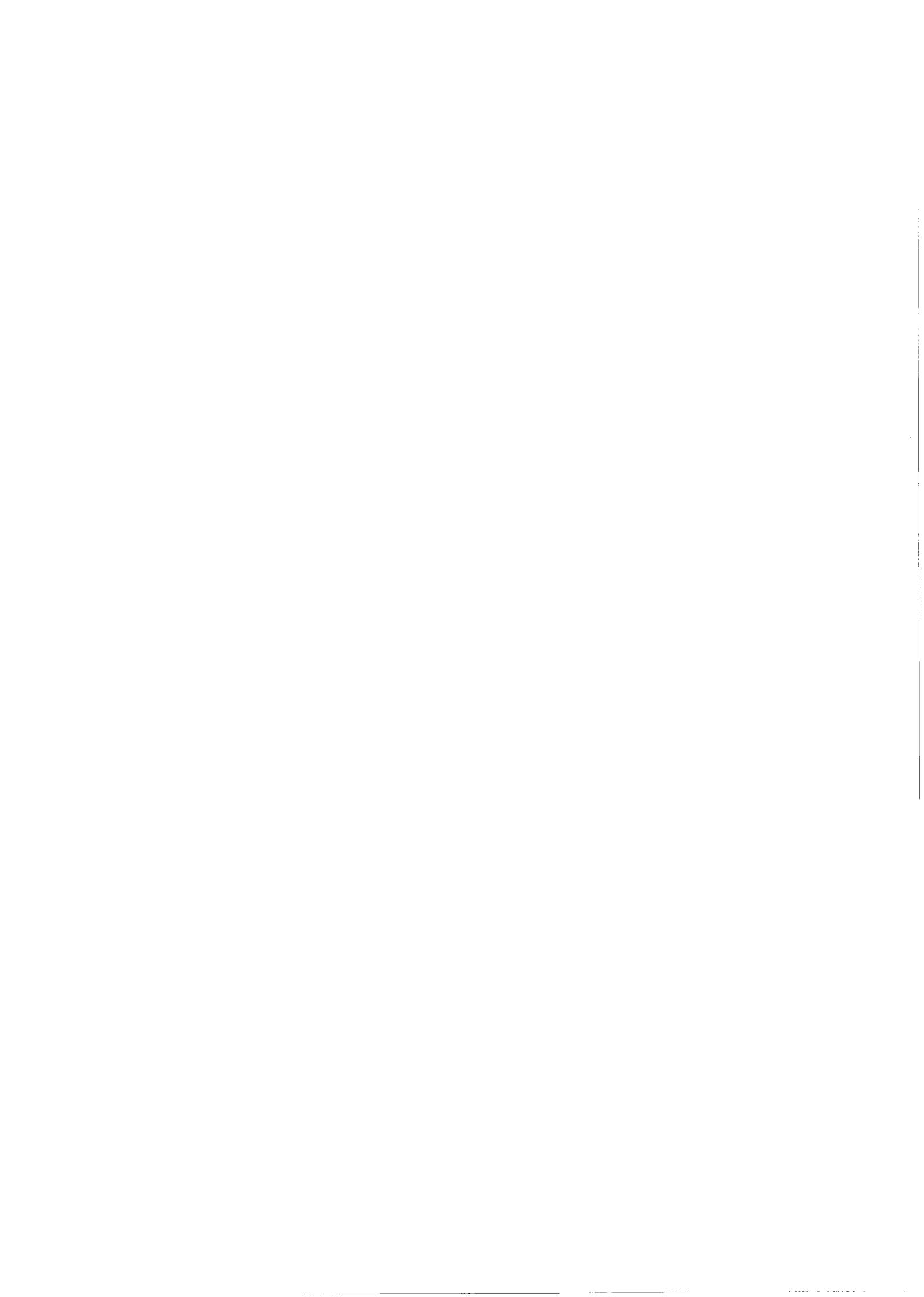


## **Intervention de Claude Allet**

Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Chef du service de la qualité et des professions au ministère de l'Environnement, du logement et des transports

### **La qualité à l'articulation des métiers**

Décidément, les architectes-conseils sont d'incorrigibles provocateurs à toujours vouloir jouer leur rôle d'éclaireurs et de stimulateurs au sein du ministère. Après les travaux de l'an dernier consacrés à l'Etat maître d'oeuvre - lesquels ont connu un grand retentissement dans les services - vous avez choisi le développement durable, sujet d'actualité que vous abordez en pionniers. Depuis un an, au sein du ministère, il y a eu la création de la DGUHC (Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction), regroupement de deux administrations centrales. Plus qu'un effet de mode, cette réunion traduit la volonté de retrouver une certaine transversalité propice à l'approche aujourd'hui évoquée, entre l'urbanisme, l'habitat et la construction, mais au-delà, la volonté de pouvoir disposer d'une administration centrale qui soit en mesure de jouer un rôle fédérateur sur les politiques urbaines. Au risque de paraître provocateur, on est allé jusqu'à mettre dans la même sous-direction les architectes, les paysagistes conseils et la politique de l'ingénierie publique, ce qui peut paraître antinomique ou conflictuel. Ce n'est pour l'instant qu'un organigramme car les pratiques ne vont pas changer du jour au lendemain. Ce rapprochement est à construire dans la durée. La politique de l'ingénierie publique que vous avez critiquée et vilipendée l'an dernier, n'a donc été rattachée ni à la direction des routes ni à l'environnement mais à l'urbain - à l'exploitation et à la gestion - ces pratiques de l'Etat relevant d'une approche plus globale de l'espace. Avec cette restructuration toute récente, il nous est apparu nécessaire de revoir cette politique de l'ingénierie publique : est-elle encore nécessaire dans notre pays décentralisé et comment la faire ? La logique ancienne qui consistait à mettre à disposition des collectivités locales des services jusqu'alors accaparés par l'équipement du pays est révolue. Aujourd'hui, l'ingénierie dont on a besoin doit être "partenaire du développement des territoires" selon la terminologie toute fraîche utilisée pas plus tard qu'hier, lors d'un séminaire entre les administrations du ministère, les 11 et 12 octobre. La formule peut sembler banale mais "partenaire" dépasse le terme antérieur de "prestataire". En clair, les services du ministère ne sont pas là pour faire des giratoires ou aligner de la bordure de trottoir mais pour questionner et éventuellement reformuler la commande. C'est une présence systématique des services en amont de l'opérationnel, laquelle va dans le sens



d'une stratégie de développement durable. Partenariat avec les collectivités mais aussi entre les différents services du ministère, entre les ministères eux-mêmes, mais encore avec les professionnels privés.

La vocation n'est plus la quantité mais la qualité. Tous en conviennent ! Il faut aussi concevoir d'évoluer : aider à l'émergence des structures intercommunales est peut-être préférable à l'assistance systématique des petites communes démunies dont personne ne veut s'occuper. C'est aider à créer de nouvelles autonomies. C'est apporter ce supplément d'âme qui tient au souci de transversalité, de durée et de long terme - mais aussi de neutralité de l'expertise - qui fait l'aménagement durable. L'idée est de refonder l'ingénierie publique pour lui donner une nouvelle ambition ; c'est un autre positionnement qui devrait conduire à des changements de pratiques, à des ajustements du cadre réglementaire et législatif, à une culture de projet afin que élus ne soient pas captifs des seules compétences accessibles sur le territoire de la subdivision mais disposent d'un véritable réseau associant notre ministère et les professionnels. Pour l'instant, le cadre juridique organisant cette cotraitance n'existe pas. Mais nous sommes persuadés que la qualité se trouve à l'articulation des métiers, en dehors des logiques du "tout public" ou du "tout privé". Les services attendent de l'administration centrale qu'elle formule cette politique de l'ingénierie publique. La réflexion est en bonne voie et les architectes-conseils sont invités à contribuer à ce repositionnement sur l'amont en aidant à la transversalité des questionnements.



## Suite des débats

**Bertrand Mathieu (AC Essonne) :**

*“Le problème n'est pas tant l'intervention de l'Etat comme maître d'oeuvre que sa capacité d'expertise. C'est sur ce point que l'Etat peut être le plus utile. Or, je pense que la capacité d'expertise de l'Etat, en particulier des DDE et encore plus des subdivisions, diminue : il n'y a plus de GEP, etc... Nous sommes effectivement à ras de terre, dans les bordures de trottoir, et nous nous retrouvons, nous architectes conseils, en situation d'experts. C'est peut-être prétentieux de le dire - mais nous ne l'avons pas cherché - nous sommes devenus la capacité d'expertise de ce ministère, ce qui en soi est fou ! Comme l'a dit Colombier, on en est arrivé à monter des groupes de travail pour essayer de pallier les manques, les lacunes, et faire émerger les compétences. Il y a au sein de ce ministère une monoculture qui ne fait qu'empirer. C'est sensible dès le recrutement : les modalités en font une machine à reproduire plus qu'à ouvrir et ce ministère se referme sur sa culture technique. Transversalité, partenariat, approche croisée, etc, resteront des mots et des vœux pieux tant qu'il n'y aura pas mise en place de modalités de travail partenariales au sein même de l'administration. Il y a une révolution profonde à entreprendre dans l'appareil d'Etat. Ou alors, on ne fait que se raconter des histoires.”*

**Claude Allet :**

*“Les qualifications et les recrutements posent des problèmes au regard des besoins d'aujourd'hui et la question est clairement identifiée dans le plan de modernisation de l'administration. Concernant le partenariat avec les professionnels privés, il va bien falloir régler la question du cadre contractuel et du financement si l'on veut réellement disposer d'un réseau d'experts.”*

**Marie-Hélène Badia (AC Pas-de-Calais) :**

*“La multiplication des experts ne fabriquera pas ces porteurs de projets qui font cruellement défaut au sein des DDE. La transversalité est impossible à mettre en place sans interlocuteur identifié. Le fonctionnement entre les services est déjà déficient ; cela se voit dès la programmation du logement social. Tout l'aspect normatif refait surface devant les difficultés rencontrées pour appréhender les projets.”*



**Eric Dubosc (AC Pyrénées Atlantiques) :**

*"Dire que les compétences de l'Équipement vont devenir partenariales revient à ignorer toute l'histoire de ce ministère depuis des années. Ses fonctionnaires n'ont eu de cesse de refuser toute discussion avec qui que ce soit. La décentralisation s'est traduite par une rivalité déclarée avec les services techniques des conseils généraux, etc, aux dépens pour finir des services de l'Etat. Ce transfert est inéluctable. Alors, les bras me tombent quand l'Etat dit vouloir faire du partenariat avec les professionnels privés... Comment allez-vous faire passer ce message à l'intérieur de services qui ont toujours considéré le privé comme méprisable, voire odieux... Cette tradition de non-relation n'est pas prête de changer du jour au lendemain. Hier dictateur, demain partenaire ! Vous donnez l'impression d'avoir trouvé, avec cette idée, une ultime planche de salut. Mais qui vous croira ?"*

**Bernard Paris (AC Lozère) :**

*"Réfléchir en amont est beaucoup plus difficile que de conduire des opérations. Et se tromper sur l'amont a des répercussions beaucoup plus importantes. Redoutons le pire ! Au sein de l'administration, toutes les personnes n'ont pas les mêmes aptitudes à appréhender l'amont et il faudrait que la grande mobilité qui existe dans les DDE ne réponde pas qu'à des impératifs de carrière. Cette mobilité fait que nous, acteurs privés et simples conseils, devenons la mémoire de l'institution publique et des projets parce que tous les fonctionnaires en deux ou trois ans ont disparu du terrain. Cette mobilité devrait plutôt aller dans le sens de la qualité et de la vie des projets."*

**Jean-François Galmiche (AC Nièvre) :**

*"Au regard de cette préoccupation de développement durable, je fais le constat d'une dérive toute technocratique qui consiste à multiplier les labels, à demander de satisfaire des procédures HQE - ou autres - toujours plus nombreuses et normatives. Je voulais faire part de cette inquiétude à notre assemblée."*

**Christian Brodagh :**

*"Je partage l'inquiétude de votre président à voir ainsi normés à travers des tas de procédures des comportements qui devraient être normaux. Par exemple, le fait de prendre en compte l'ensemble des qualités environnementales du bâtiment devrait être l'attitude normale du concepteur ;*



*ce n'est malheureusement pas encore le cas (remous dans la salle). Oui, je persiste : voyez l'utilisation des bois tropicaux, les consommations d'énergie... Regardez ici même l'absence de lumière et de ventilation naturelles dans cette salle !"*

**Serge Renaudie (AC Marne) :**

*"Pour être concret, il faut distinguer petits et grands projets. Pour les petits, les DDE qui ont une mission d'assistance aux collectivités locales manifestent une envie renouvelée de faire le projet. Et nous ne demandons qu'à les y aider. Pendant quatre ans, dans mon département, on a formé une bonne équipe pour répondre à cette demande. Mais au bout de quatre ans, tous sont partis, dispersés dans les services ou mutés dans d'autres départements. D'autres agents leur succèdent, également animés de bonnes intentions, demandeurs de formations, d'expériences... L'affaire de quelques années ! Le temps du projet est beaucoup plus long que le passage des personnels dans leurs postes. Tout petit projet est un "grand projet" pour le bourg qui le conçoit et il faut prendre le temps des études, des décisions, du montage, etc. Sur les grands projets, la difficulté est d'un autre ordre : elle tient à la situation de concurrence rencontrée par l'ingénierie publique et ses services. Il faut compter avec les filiales de la Caisse des dépôts et demain les grands concessionnaires, etc... On est loin, en France, de la coordination et de la convergence des structures et des moyens que l'on nous décrit en Allemagne. Et les arbitrages qui sont rendus dans ce contexte concurrentiel, parfois aux dépens des services de l'Etat, ne procèdent pas, loin s'en faut, d'une préoccupation de développement durable. Ces pratiques concurrentielles appellent une clarification."*

**Pierre Lajus (ancien AC) :**

*"Je fais confiance à ce ministère pour trouver des solutions. Mais nous n'en sommes qu'au stade des intentions. Pour qu'elles deviennent projet, il faut trouver les moyens pertinents de leur mise en oeuvre. Parmi ceux cités, je retiens "aider l'émergence des structures intercommunales". Parfait ! Mais comment va-t-on procéder ? Comment des agents de l'Etat vont-ils contribuer à la création de telles structures ? Les architectes conseils pourraient utilement y contribuer, forts de leur aptitude à changer de rôles et de points de vue : professionnels privés et porte-parole de l'action publique. Les GEP (groupe d'étude et programmation) pourraient également être réactivés pour tenir ce*



*rôle pédagogique auprès des collectivités, avec de jeunes ingénieurs placés dans des fonctions totalement différentes de l'organisation actuelle, en support des acteurs locaux, afin de les aider à prendre en charge l'intercommunalité."*

**Laurent Fagart (AC Tarn et Garonne) :**

*"Il est certes souhaitable que le ministère ait une politique de la qualité mais je ne vois pas ce que l'ingénierie publique vient faire là-dedans ! Il appartient à l'Etat d'impulser des politiques - et la qualité en est une - , d'évaluer les actions engagées. Il appartient encore à l'Etat de recueillir les expériences et de les diffuser, de faire des bilans. Et pour atteindre ces objectifs de qualité, l'Etat peut encore délivrer des moyens. Ce sont là, me semble-t-il, les grandes fonctions de l'Etat. Mais dans aucun de ces domaines, je ne vois apparaître - et se justifier - la notion d'ingénierie publique.*

*Enfin, pour témoigner de certaines attentes dans mon département, je constate que beaucoup d'agents - et en nombre croissant - souhaitent entendre une parole claire de l'Etat devant les problèmes auxquels il sont confrontés : une parole claire du ministère de l'Equipement qui soit également partagée par les SDA, par l'agriculture, par les services de l'Etat qui ont des responsabilités territoriales. Que l'Etat ait une parole et une seule avant de vouloir faire de l'ingénierie ! Laquelle ingénierie peut d'ailleurs être faite par des tiers, notamment par des professionnels."*

**Claude Allet :**

*"L'unique finalité de l'action de l'Etat, c'est de susciter des réponses de qualité à la demande d'ingénierie qui émane des collectivités et de l'Etat. Mais il a besoin pendant encore un certain temps, de disposer d'une ingénierie publique qui donne le "la", corrige un certain nombre de dysfonctionnements liés au libre jeu du marché, opère pour le compte des communes sans moyens ou reformule des commandes mal passées. L'Etat ne veut avoir en la matière qu'une position subsidiaire en attendant que les concours et les appels d'offres se déroulent de manière exemplaire."*

**Thierry Mostini (AC Manche) :**

*"Ce rôle d'expert que s'attribue l'Etat me semble contestable. Il suffit de participer régulièrement à des concours pour s'en rendre compte : est-ce que les estimations faites par les DDE sont fiables ? La réalité, c'est une*



*incompétence à tous les niveaux ! On y rencontre des gens charmants qui parlent de ce qu'ils ne connaissent pas.*

*Mais la question est ailleurs : il faut que l'Etat décide s'il est juge ou parti. La vérité, c'est que l'Etat ne sait plus sur quel pied danser. C'est le gros problème de l'Equipement depuis toujours : il change de casquette selon les directions, il veut être tantôt le conseiller du maire, tantôt le représentant de l'Etat... La DDE place un rond-point en laissant entendre au maire que des PLA pourraient être bientôt disponibles, etc. Il faut qu'on en finisse avec cette hypocrisie : ou l'Etat dit avoir un rôle culturel important, un rôle d'aménageur en amont des réalisations, ou il opte pour les prestations et devient de ce fait suspect."*

**Claude Allet :**

*"L'ingénierie publique n'a pas de raison d'être sans la vocation de l'Etat à conduire les politiques dont nous parlons. Et pour que ce débat soit totalement clos, les rémunérations accessoires et autres honoraires n'existeront bientôt plus. La suspicion par rapport à ces pratiques n'aura plus lieu d'être."*

**Christian Brodagh :**

*"Le principe d'une séparation claire des rôles de l'Etat figure parmi les propositions de la Commission nationale du développement durable. Ce questionnement peut être un moyen, une méthode pour résoudre ce type de problèmes liés à la prise de décision."*



*Croquis de voyage de Jacques Simon :  
Allée de vieux micocouliers aux environs de Burgos*





## Intervention de Jacques Simon

Paysagiste  
Diaporama

Jacques Simon a fait le voyage de Lisbonne en voiture, sur quatre jours, à soixante de moyenne, carnet de croquis à portée de main et appareil photo dans le vide-poches. Avec lui, il emporte un plein coffre de publications, guides et fascicules sur les arbres et le paysage égrenés au fil de ses pérégrinations qu'il compte bien écouler sur place : son capital professionnel. Invité à témoigner de son regard et de son approche devant les architectes-conseils, Jacques Simon - que beaucoup considèrent comme un pionnier de la préoccupation paysagère au sens le plus large - s'est livré à quelques envolées dont il a le secret, diaporama à l'appui. Ses propos sur images qui défient l'enregistrement s'adressent à la sensibilité de chacun et relatent une expérience - mieux : une prise de conscience - qu'il veut faire partager. Son oeil décloisonne la réalité et l'artiste intervient en relève du paysagiste. L'analyse sous-tend l'oeuvre potentielle et le constat du militant de l'environnement se double de la tentation d'intervenir en filigrane dans le paysage observé. Le plus souvent, le spectacle l'accapare et le regard suffit à faire oeuvre. Photographies et croquis témoignent.

Jacques Simon ausculte la terre. Il décrypte les paysages investis par l'homme, façonnés par ses soins et souvent meurtris par ses négligences. La gestion à grande échelle des déchets et rebuts de la société industrielle le fascine. Adeptes de l'hélicoptère, il en suit les traces à la surface de la terre, surtout dans l'espace américain. Tout y est plus grand que chez nous et l'heure de vol beaucoup plus abordable... Vus du ciel, décharges géantes, bassins de décantation, zones d'épandage, canaux d'irrigation et bassins d'orage dressent le portrait d'une terre stigmatisée. Aux scarifications ancestrales du labeur agricole succède la vérole des activités industrielles et leurs monstrueuses séquelles... Rien qu'aux Etats-Unis, 2400 sites de confinement des pollutions récurrentes, lesquelles se résorberont en 250 000 ans, soit 10 000 générations, calcule-t-il... Jacques Simon vit dangereusement pour en dresser le constat et nous rapporter des images. A ses risques et périls. Rien ne l'arrête, ni les barbelés des zones interdites ni les vigiles qui ne tardent pas à le reconduire à la sortie, confisquant la pellicule au passage. Devant ces images fortes d'un temps sauvage, gonflé de trop de certitudes, Jacques Simon balance entre fascination et répulsion. Avec lui, nous partageons la tentation un brin perverse d'esthétiser la crise, cette violence faite à la Terre. En contrepoint, il apporte l'image réconfortante d'un paysage bien peigné ou d'un

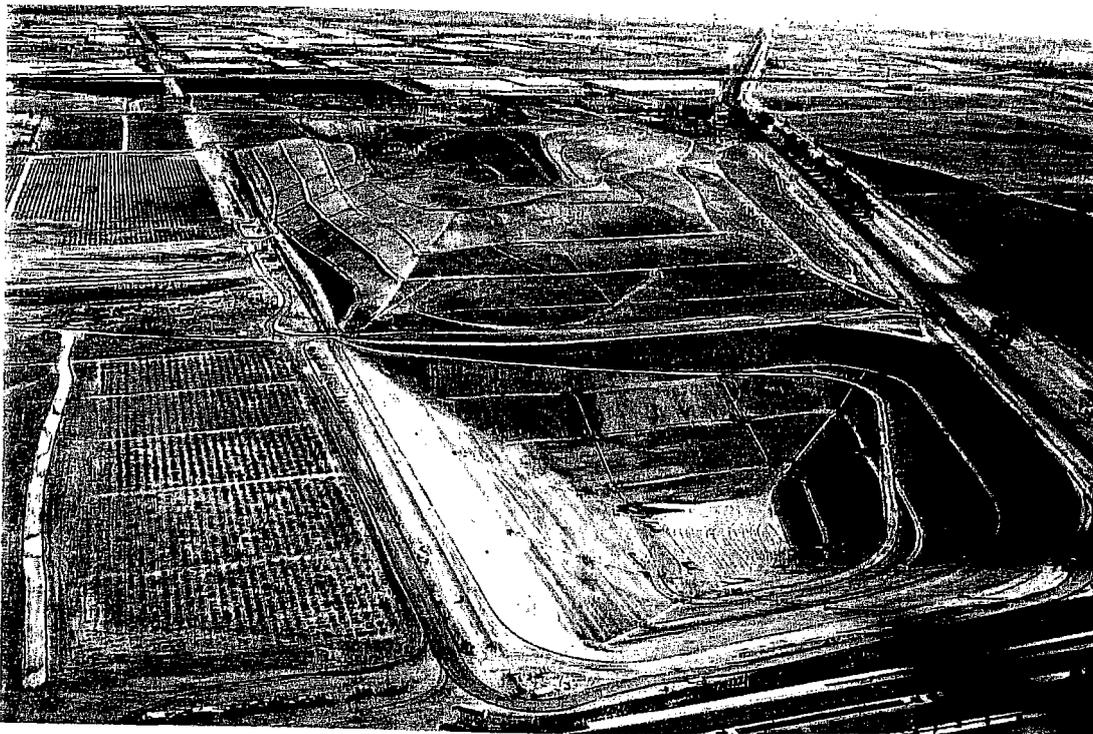


arbre singulier capté en chemin. Sauts d'échelle de la matière au grand paysage, du plan serré à l'espace. Et au milieu, la figure de l'homme, omniprésente. Pauses paysages.

François Lamarre

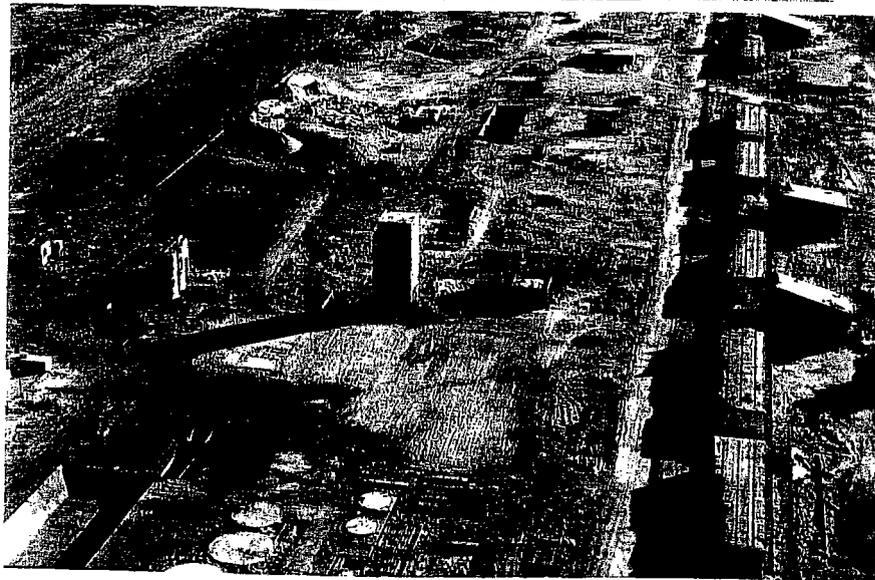
*Photo-reportage de Jacques Simon :*

*Ensillage d'ordures aux Etats-Unis par excavations successives avec tubage pour l'évacuation du méthane.*





*Elevage intensif aux Etats-Unis avec stabulation de plein air et stockage des matières organiques à recycler dans le maraîchage.*



*Zone polluée interdite à Milliken, à l'est de Los Angeles*





**Court extrait de l'ouvrage "Voyages-paysages" de Jacques Simon  
relatant ses périples dans la péninsule ibérique**

*"... Ma grande carte d'Espagne, avec ses agrandissements satellites au 10 000è était devenue un atout majeur : assortie de gesticulations, elle compensait ma faible connaissance de la langue. Un large trait bleu marine y sépare les régions les unes des autres, pour en faire des îles. Du bleu lavande rehausse les fleuves : Ebre, Tage, Duero, Guadalquivir. L'ensemble des reliefs restait bleu pastel, tandis qu'un rouge vif suggérait le suicide à petit feu du littoral (point de vue strictement personnel). Toutes les occasions sont bonnes pour l'étaler en faisant mine de demander ma route : je les vois surpris, ravis, s'esclaffant même. Une image qui leur fait un grand boum au cœur, n'est-ce-pas une façon de leur sourire, privé que je suis de parole. En fait, le but n'est pas de savoir où aller, c'est de n'en rien savoir, sortir des rails, vivre égaré, sans sonnette d'alarme. Avec Enrique et Marco, bergers, ayant autrefois travaillé comme maçons dans la région de Narbonne, coup de foudre pour la carte ! Au prix d'un petit effort, l'un pose le doigt sur le Guadalquivir, le remonte, mal assuré et pointe Palma de Rio, son village natal. Le voilà embourbé avec délice dans les souvenirs. Il s'évade avec gestes et paroles à 350 kilomètres, sous la canicule andalouse. Il me suit de l'oeil en pointant du doigt. L'air fait son plein de bouffée de chaleur. On cherche refuge sous les chênes verts. Les mérinos à fine laine tendent l'oreille, se donnent le mot et dévalent à toute vapeur en direction des abreuvoirs...."*

• A paraître en mars 1999 dans une nouvelle collection animée par Sylvie Assassin, architecte et éditeur. Texte, photos et dessins de l'auteur, 180 pages au format 16 x 19.

Renseignements : Jacques Simon - 89 570 Turny.



## **Intervention de Georges Wursteisen**

Architecte-conseil de l'Aveyron

Délégué de la section française de l'UIA pour le programme "architecture, énergie, environnement"

### **Une démarche pas-à-pas**

La qualité environnementale est une source d'inquiétude pour nous tous et un questionnement professionnel. Elle n'est pourtant qu'une composante de l'approche du développement durable. Que signifie le développement durable au regard des pratiques de l'urbanisme ? Le premier mérite de cette préoccupation globale est bien d'induire un questionnement sur nos pratiques, à l'échelle de l'aménagement pour commencer.

Une quarantaine de villes se sont engagées dans une politique de "charte environnementale". Elles ont été récemment questionnées sur leur démarche par le ministère.

Ces villes a priori sensibilisées sur le thème n'ont pourtant pas jugé utile de répondre : huit questionnaires en retour seulement.

Le questionnaire classait les actions par catégories :

- environnement et santé,
- économie d'énergie,
- valorisation de l'économie durable,
- progrès social et lutte contre l'exclusion,
- structures de concertation et démocratie locale,
- solidarité internationale.

Les villes étaient invitées à exprimer les engagements pris dans leur charte environnementale. La catégorie "environnement et santé", de loin, a recueilli les plus grandes marques d'intérêt avec des sujets tels que : utilisation des sols et urbanisme, risques naturels, risques technologiques, patrimoine architectural, cadre de vie et paysage, circulation piétonne et cycliste, espaces publics et espaces verts...

Venaient ensuite les thèmes "progrès social et lutte contre l'exclusion", "concertation et démocratie locale", puis les questions ayant trait à l'économie et à la production, l'international venant bon dernier.

Ces premiers résultats renseignent sur les centres d'intérêt des municipalités en dépit de l'aspect encore marginal de ce questionnement dans notre pays. Concernant la construction, il faut s'intéresser aux travaux de l'association HQE



(haute qualité environnementale) qui s'attache à en cerner les critères pour la conception architecturale.

La démarche distingue deux grands volets : impact sur l'environnement extérieur et qualité de l'environnement intérieur. Les entrées en sont :

- l'éco-construction concernant les procédés et produits, les chantiers à faibles nuisances,
- l'éco-gestion, c'est-à-dire tout ce qui porte sur l'énergie, l'eau, les déchets,
- le confort : acoustique, hygrothermie...
- la santé et l'hygiène : sanitaires, qualité de l'air...

A travers tous ces critères disposés en grille méthodologique, l'association HQE espère pouvoir évaluer la qualité du projet.

D'autres grilles existent, traduisant et cadrant des démarches d'optimisation de la qualité environnementale des bâtiments. Une enquête nationale est en cours et les concepteurs sont invités à prendre en considération ces grilles de questionnement.

L'intérêt de cette démarche est de prendre en compte le processus - et pas seulement le produit fini - et d'en décomposer les phases. Ces réflexions sur la manière d'optimiser la qualité peuvent inquiéter les architectes alertés sur toutes les formes de procédures, normalisations, labélisations, etc, qui sont un travers inhérent à notre système technocratique. Mais ce n'est pas en refusant de les prendre en compte que l'on pourra, nous architectes, les infléchir ou contrer leur application bête et méchante. Il ne faut pas non plus les sous-évaluer : ces démarches constituent une aide indéniable dans notre pratique individuelle du projet, vis-à-vis des maîtres d'ouvrage et aussi dans l'évaluation des résultats des concours.

On peut toujours discuter des méthodes et des catégories identifiées mais ces outils méritent qu'on en prenne connaissance.

Dernier champ de réflexion, la prescription et l'utilisation des matériaux en fonction de leur impact plus ou moins négatif sur l'environnement. Des groupes de travail constitués au sein du CSTB ou du PCA y réfléchissent. Cette réflexion achoppe vite, en France, sur l'attitude protectionniste des grands groupes industriels à l'origine du maintien sur le marché de certains produits et matériaux dangereux tels l'amiante-ciment et autres produits microfibreux, colles et solvants...

Sur ce point, notre pays accepte encore l'utilisation courante, sans mesure de protection particulière, de produits ailleurs interdits ou employés sous conditions. Une entrave à l'évaluation de leur impact, à l'exception de ceux identifiés comme carrément nocifs, à l'origine de cancers ou maladies pulmonaires. Leur nocivité se



mesure au regard de leur impact sur l'air, les sols et les systèmes hydrologiques, leur contribution à l'effet de serre ou à la destruction de la couche d'ozone... Impact immédiat et à long terme... Quels sont les produits les plus acceptables ou ceux de substitution ?

Les Hollandais ont ainsi mis au point une démarche dite de "préférence environnementale" qui consiste à lister les effets négatifs ou nocifs dans le choix des matériaux tout en prenant le prix en ligne de compte.

Encore une fois, l'intérêt de cette démarche est de donner lieu à un large débat.



*Croquis de voyage de Jacques Simon :  
Culture de chênes-lièges en Estrémadure*





## En guise de conclusion

Difficile de conclure un séminaire sur le thème du développement durable. La préoccupation est nouvelle - en France plus qu'ailleurs en Europe - et la formulation encore balbutiante s'accompagne d'une démarche à tâtons, chaque acteur de l'aménagement cherchant ses marques. Raison de plus pour que les architectes-conseils de l'Équipement lui consacrent leur séminaire annuel en cette année 1998. S'ils sont convaincus d'avoir leur mot à dire, les architectes ne s'y retrouvent pas encore tout-à-fait : largement teinté d'écologie, le thème est déjà empreint d'une pensée technocratique qui prétend circonscrire un questionnement ouvert à tous les champs. D'où leur agacement. Mais s'ils expriment un certain scepticisme quant à l'art et à la manière de procéder, ils adhèrent globalement aux objectifs énoncés : pour eux, la cause est entendue !

Les architectes-conseils sont des acteurs de fait du développement durable. Tous, du moins, se considèrent comme tels. Leur mission est transversale et leur interrogation globale. Pourtant, il y aurait quelque fatuité à croire le sujet maîtrisé et les réflexes acquis... Les expériences entreprises partout en Europe démontrent que le dialogue social est au coeur de la démarche : le développement durable ne se décrète pas plus dans le champ administratif et réglementaire qu'il ne se conçoit dans le secret des cabinets professionnels.

Conscients de la petite révolution que ce questionnement opère dans les pratiques sociales, les architectes-conseils de l'Équipement proposent d'en être des vecteurs, d'en relayer le propos sur le terrain dans le cadre de leur mission.

Sur le plan opérationnel, les arguments du développement durable servent d'appuis pour diffuser la culture de projet à laquelle ils sont attachés comme les valeurs d'intercommunalité requises par l'aménagement : programmation du logement social et des équipements publics, élaboration des zones d'activités, projets d'infrastructures et même plans d'occupations des sols. En clair, la démarche de développement durable sert à promouvoir des visions à plus long terme que celles habituellement pratiquées et à reconsidérer la dimension économique des projets à l'aune de cette durée. Au sein des directions départementales de l'Équipement, cette approche plaide pour un décloisonnement des services - au nom de la complémentarité des compétences - et pour une rénovation de l'organisation et des méthodes. Si le développement durable représente une opportunité de restauration du politique, l'administration doit former - susciter - en son sein des responsables susceptibles d'accompagner les projets portés par le politique. En tout état de cause, la concordance des



acteurs publics est un préalable à la mobilisation des privés comme le montrent les expériences étrangères.

A l'évidence, la démarche de développement durable deviendra sous peu une nouvelle donnée réglementaire de l'aménagement, entraînant des procédures et des obligations. Il convient de s'y préparer, voire même d'anticiper pour infléchir cette donne.

Actuellement, les points de vue écologiques et technocratiques prévalent dans la définition du concept, au risque de voir émerger une éthique strictement environnementale et gestionnaire (des ressources naturelles), et les architectes-conseils n'y retrouvent pas - ou peu - la qualité architecturale et urbaine qu'ils ont pour mission de promouvoir, avec la dimension culturelle qui s'y attache.

Pour l'avenir, les architectes-conseils chercheront à forger dans les thèmes développés une doctrine commune et un corps d'actions concertées :

- en affirmant une nouvelle fois dans les DDE l'indispensable complémentarité de compétences mobilisables autour des projets d'aménagement,
- en plaidant au nom de la complémentarité des approches pour un véritable décloisonnement des services,
- en proposant aux différents acteurs territoriaux (services de l'Etat, des départements, chambres consulaires, etc) d'harmoniser les démarches thématiques en matière de développement et d'aménagement.

C'est à ces conditions que l'Etat pourra s'ériger en animateur d'une démarche de développement durable.

**le Bureau du Corps des architectes-conseils de l'Equipement**



## **ANNEXES**

### **ORIENTATIONS POUR UNE PRATIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN D.D.E.**

Source : DDE Cantal, séminaire de formation

Présentation : Gilles Margot-Duclot

#### **L'aménagement du territoire à l'épreuve du développement durable**

Le développement durable est désormais un axe de réflexion susceptible d'infléchir l'action du ministère de L'Équipement. L'objectif de cet exposé, après un bref rappel de ses idées fondatrices, est de centrer la problématique sur l'influence que l'on peut attendre de cette démarche sur les métiers traditionnels de l'Équipement. Nous tenterons également d'ouvrir des perspectives d'action concrètes et de citer quelques exemples de mise en œuvre.

#### **1. Rappel historique**

1988/ Rapport des Nations unies sur l'environnement, connu sous le nom de rapport Brundtland, qui traite de la notion de "sustainable development", traduit en France par "développement durable". La question de l'avenir de la planète en tant que support durable des activités et de la vie humaine en constitue l'essentiel.

1971 : création du Ministère de l'Environnement en France : son rôle est d'abord limité à la lutte contre les pollutions localisées

1992, Conférence de Rio : succès constaté des luttes contre les pollutions concentrées, émergence des préoccupations concernant les pollutions diffuses et structurelles, en particulier celles générées par les transports, et les pollutions transfrontalières (pluies acides, ozone, Tchernobyl).

La problématique environnementale est alors transposée dans tous les domaines du développement, aboutissant à un compromis international sur le développement durable.

La France, peu présente dans ces négociations, s'est dotée en 1996 de la Commission Française du Développement Durable.

A la suite des rapports de Jean Paul Lacaze en 1995 et de Pierre Chassande en 1997, le Ministère de l'Équipement a créé récemment une mission du Développement Durable au sein de la DGUHC.



## **2. Définitions**

Il existe plusieurs définitions du développement durable; retenons en deux :

"à l'échelle de la planète: il doit assurer la satisfaction de nos besoins actuels sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire leurs propres besoins".

"au niveau local: il assure un développement économique et social respectueux du milieu de vie".

La poursuite de ces objectifs, pourtant simples à formuler et aisément consensuels, se heurte au poids des habitudes, aux routines et à des conduites qui les détournent généralement de leurs buts.

Le développement durable n'est pas une fin en soi. Il est le résultat d'une démarche choisie et partagée, en vue de créer les conditions d'un développement maîtrisé.

Son résultat ne peut être garanti que par la qualité de la démarche qui l'a initié et par la détermination de ses acteurs à vouloir faire émerger de nouveaux comportements, et à développer des approches de type transversal plutôt que sectoriel.

Par approche transversale, entendons toute démarche visant à la fois à décroïsonner les différents champs de compétence, à organiser l'échange des savoirs, à identifier les demandes à leur source.

## **3. Les champs d'application d'une démarche durable**

A l'inverse d'une imposition dogmatique ou contraignante, la démarche de développement durable vise à l'intégration consensuelle de trois dimensions essentielles des projets d'aménagement :

- la dimension sociale, qui doit répondre aux aspirations culturelles et matérielles de la population, ainsi qu'au principe d'équité sociale.
- la dimension économique, qui suppose la maîtrise des équilibres économiques
- la dimension environnementale, pour viser à la préservation à long terme des ressources et des patrimoines naturels et culturels.

Sur un plan méthodologique, la démarche durable est abordée selon trois problématiques:

- une problématique temporelle : gestion du court et du long terme, et questionnement sur la possibilité de réversibilité des processus.



- une problématique spatiale : mise en perspective du local et du global, mise en relation des différents niveaux géographiques: quartiers, communes, communautés de communes, pays, agglomérations, régions etc.
- une problématique intellectuelle : gestion du simple et du complexe, rapprochement de cultures et de démarches différentes.

Il est clair que l'articulation entre ces enjeux est d'essence politique et sociétale ; elle implique que le politique affirme des objectifs, que le citoyen participe à leur élaboration et à leur mise en application, que les techniciens et les administrations opèrent en toute transparence et lisibilité.

#### **4. Les outils**

Il est prévu 3 outils pour mettre en œuvre une démarche de développement durable :

1. La mise en place d'Indicateurs du développement durable, pour identifier et diffuser et valoriser les bonnes pratiques et les bonnes techniques qui devraient permettre leur réalisation.
2. Les Forum Locaux du développement durable pour réunir l'ensemble des partenaires: associations, communautés commerciales et industrielles, etc.
3. Les Agendas 21 Locaux (21 = vingt et unième siècle), à l'échelle des agglomérations, des pays ou des bassins d'emploi, qui sont destinés à formaliser avec les acteurs locaux les problématiques de développement et leurs enjeux, puis à obtenir un consensus en vue d'élaborer un agenda, comparable à un contrat de plan, enrichi de toutes les phases de concertation et d'adaptation aux spécificités locales.

Les priorités actuelles du développement durable sont le développement des transports collectifs, et la gestion des ressources.

Les prochains thèmes de définition des démarches seront le tourisme et l'agriculture.

#### **5. Les métiers de l'équipement**

Il est aisé de constater que les grands domaines d'action du Ministère fonctionnent généralement dans le cadre de logiques relativement indépendantes les unes par rapport aux autres. C'est également souvent le cas dans les services déconcentrés.



Actuellement, au travers des instances internationales et des lourdeurs administratives qu'elles génèrent, ce sont des points de vue technocratiques ou écologiques qui président à la définition du développement durable avec le risque de voir émerger des pratiques strictement environnementales ou techniques.

Rappelons que le développement durable n'est pas une nouvelle pratique ou une nouvelle démarche destinée à s'ajouter aux procédures et aux outils existants. L'exigence de développement durable doit au contraire intégrer et coordonner des procédures déjà en œuvre en leur donnant une cohérence plus globale.

Il y aurait un certain angélisme à croire qu'il n'y a pas une contradiction intrinsèque entre développement et durabilité. Tout développement entraîne avec lui des déséquilibres qu'il convient de prévoir et de corriger. Il ne s'agit donc pas de nier cette contradiction mais plutôt de la mettre en évidence sur les projets, dès l'amont, en activant l'ensemble des acteurs concernés, de sorte à dégager des voies consensuelles et des objectifs partagés.

Comment les DDE peuvent-elles intégrer cette préoccupation dans leurs activités ? D'abord en se convaincant que la gestion de problématiques isolées de tout projet global limite la notion de qualité.

Par qualité il faut entendre tout ce qui contribue à faire qu'un projet sur l'espace, qu'il s'agisse de route, de lotissement, de POS, de traverse de bourg ou de gestion des eaux, sera abordé dans toutes ses implications culturelles, sociales, économiques et techniques.

Dans le rapport de 1997, Pierre Chassande et Jean Paul Lacaze fournissent une grille d'analyse stratégique de six grandes composantes des actions du ministère dans le champ du développement durable. Ils établissent également un bilan des actions entreprises, et récapitulent les actions et attitudes à développer dans les services déconcentrés :

**- sur le plan de l'organisation :**

- désigner un conducteur de projet développement durable,
- former des équipes de projets avec les réseaux de compétences internes et externes.

**- sur le plan des méthodes :**

Une tendance générale fait apparaître le besoin d'une ingénierie moins technique, mais plutôt de type partenaire du développement du territoire. Il est clair, pour les DDE, qu'il y a là un champ d'excellence à développer dans les missions d'assistance aux collectivités et aux maîtrises d'ouvrages:



- soumettre les dossiers à une grille de questionnement développement durable (voir DDE Moselle en annexe).
- favoriser l'application de démarches transversales dans tous les domaines de l'ingénierie publique (décloisonnement des services) : il est par exemple patent que les implications urbaines et environnementales induites par les projets routiers sont rarement intégrées en amont de la réflexion.
- valoriser la démarche de développement durable au sein des POM.
- ne pas hésiter à critiquer et à reformuler les commandes qui sont faites aux DDE

**- sur le plan des attitudes intellectuelles :**

- savoir se démarquer de la langue de bois locale (et ne pas en fabriquer une pour l'occasion)
- savoir ne pas soutenir de mauvais projets
- se convaincre de l'indispensable complémentarité des compétences autour des projets d'aménagement, quel que soit leur nature ou leur échelle.

**- sur le plan opérationnel :**

La démarche initiée autour du développement durable appelle une pensée et un projet sur un territoire:

- aider les collectivités à monter des agendas 21 locaux
- favoriser les démarches territoriales intégrées (de type intercommunalité)
- susciter auprès des différents acteurs territoriaux une harmonisation des démarches en matière de politique de l'environnement, de développement économique, de réseaux et d'infrastructures
- étendre les études préalables, favoriser une meilleure participation des habitants à la création de leur cadre de vie, diffuser largement l'information.

Parce qu'elles sont confrontées à de nouveaux enjeux, au développement de nouvelles compétences territoriales, à l'expression croissante de revendications environnementales et participatives de la part des citoyens, les DDE doivent désormais jouer un rôle moteur et innovant dans leurs missions auprès des collectivités locales, et repenser profondément leurs missions traditionnelles d'aménagement et d'infrastructures.



## ANNEXES (SUITE)

Source : Direction départementale de l'Équipement de la Moselle

### Groupe de travail "développement durable" Grille de questionnement sur les lotissements

(questions à poser aux maires et à se poser)

• **Les besoins :**

- Quelle est la nature de la demande ?
- Y a-t-il des réponses sur les communes voisines ?
- N'y-a-t-il pas d'autres réponses (ou complémentaires) sur place : exemples, réhabilitation, dents creuses... ?

• **Choix du terrain (qui n'hypothèque pas l'avenir) :**

- Le terrain ne bloque-t-il pas les possibilités d'extension ?
- Le terrain ne laisse-t-il pas des parcelles enclavées ?

• **Choix du terrain (qui limite les transports individuels) :**

- Le terrain est-il desservable par les transports collectifs ?
- Le terrain est-il proche des équipements quotidiens ?

• **Montage du projet (de l'opération) :**

- Comment la commune a-t-elle organisé une concertation (réflexion) avec tous les partenaires : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, propriétaires, associations, habitants du voisinage, etc... ?

• **Desserte du terrain :**

- Le mode de viabilisation et d'assainissement envisagé respecte-t-il l'environnement ?
- Qu'est-il prévu pour les déchets ménagers ?

• **Les constructions :**

- Les matériaux utilisés seront-ils recyclables ou éliminables facilement ?

• **Coût de l'opération :**

- L'opération ne déséquilibrera-t-elle pas les finances communales ?
- Les charges seront-elles bien réparties entre collectivité et aménageur ? (installation et gestion)

• **Les nouveaux habitants :**

- Se préoccupe-t-on d'éviter le surendettement ?
- Comment favorisera-t-on leur intégration ?



Source : Direction départementale de l'Équipement de la Moselle

### **Groupe de travail "développement durable" Grille de questionnement sur les zones d'activités**

#### **Sur l'opportunité de créer une zone d'activité :**

- L'identification des besoins :

Quelle est la demande exprimée ou pressentie ?

Sa nature, son importance ?

S'agit-il de création d'entreprise ? de transfert d'activité ? Dans ce cas, que devient le site délaissé ?

Quel est le niveau d'intérêt de la demande (locale, régionale...) ?

Quels sont les emplois à la clef ?

- La recherche de la meilleure solution :

La réponse à la demande est-elle un "champ" d'activités ?

Y a-t-il d'autres solutions possibles ?

Sur la commune (friches industrielles ou dents creuses en milieu urbain...) ? ou sur une commune voisine (zones d'activités existantes...) ?

Les conditions requises sont-elles les mêmes pour chaque type d'activité ?

Un site vierge bien desservi est-il la bonne réponse à tous les besoins ?

- L'approche de la rentabilité économique :

Quelle sera la rentabilité de la zone d'activité créée (coût d'aménagement, aides publiques, retombées fiscales...) ?

Quel est le coût d'un emploi créé (ou transféré) pour les collectivités ?

Quelles sont les garanties de pérennité des entreprises fortement subventionnées ?

Quelles sont les possibilités d'investissement de la collectivité ?

Son niveau d'engagement ?

#### **Sur le choix du site :**

Une bonne connaissance du territoire pour optimiser le choix du site :

- le terrain élargi :



Quelle est la situation économique du bassin d'emploi ? Quelle est l'offre en matière de zones d'activités ?

Quelles sont les orientations définies dans le secteur en matière de développement économique ?

Quels enjeux en matière d'environnement ?

Quelles sont les structures intercommunales existantes ?

• le territoire communal :

Y-a-t-il des ressources naturelles à protéger (captages, terres agricoles...) ? des enjeux paysagers ?

Quels sont les modes de déplacements possibles (route, fer, voie d'eau) ?

Quels impacts prévisibles ?

Quelles sont les relations du site avec son environnement immédiat ? avec la ville ?

Quelles sont les conséquences du projet au regard des réseaux techniques ?

Quelles seraient les nuisances engendrées (pollutions, air, bruit...) ?

Comment prévoir l'aménagement du site pour garantir la qualité du cadre de vie ?

#### **Sur l'aménagement de la zone et sa gestion :**

• Rassembler les compétences nécessaires pour bien faire vivre le projet :

Les objectifs d'aménagement ont-ils été bien définis ?

Les règles urbanistiques, paysagères et architecturales ?

Les conditions d'accueil et d'implantation des entreprises ?

Quel cadre réglementaire (ou contractuel ou autre) pour garantir la qualité de la zone dans le temps ?

Comment assurer une bonne gestion de la zone ?

Comment assurer son évolution (et préserver notamment les possibilités de reconversion du site) ?



Source : ministère de l'Équipement / MELTT

## **Récapitulatif des six grandes composantes des actions du MELTT dans le champ du développement durable**

Se fondant sur l'idée que le développement durable repose sur la recherche volontariste d'une convergence, à différentes échelles territoriales, entre les trois exigences du développement économique, de la viabilité sociale et de la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, la présente note s'attache à définir les grands objectifs susceptibles d'impliquer le ministère de l'Équipement, du logement, des transports et du tourisme et ses services dans le cadre d'une stratégie nationale de développement durable.

Ces objectifs ont été identifiés en référence à six composantes principales des finalités du développement durable :

### **1 - La préservation des ressources naturelles**

Cette composante du développement durable concerne à la fois les économies d'énergie axées principalement sur les énergies fossiles non renouvelables, les économies de matières premières, l'usage de l'espace, le cycle de l'eau et la lutte contre les pollutions atmosphériques. Le MELTT est concerné par cette composante à plusieurs titres :

- l'aménagement et l'urbanisme (utilisation et gestion de l'espace, renouveau de la planification territoriale, choix d'urbanisation, cycle de l'eau...);
- le logement et l'habitat (consommation énergétique des locaux);
- les transports (technologie des moteurs thermiques, qualité des carburants, lutte contre les pollutions atmosphériques, choix modaux, réflexion sur la mobilité...).

### **2 - La recherche de technologies nouvelles conduisant à des ressources de substitution ou facilitant la reconstitution des ressources naturelles**

La consommation des ressources naturelles non renouvelables de même que les émissions de gaz à effet de serre conduisent, face aux risques d'épuisement des matières premières et des combustibles fossiles ainsi qu'à la menace d'effets différés catastrophiques, à préparer des réponses à moyen et à long terme : recherches sur les énergies nouvelles, travaux dans le domaine technologique



(nouveaux types de véhicules, nouveaux modes de transports, meilleure utilisation des énergies renouvelables, recyclage des matériaux BTP...).

Il s'agit de réflexions de caractère le plus souvent transversal, auxquelles le MELTT devra contribuer à partir de ses domaines de compétence.

### **3 - L'organisation du cadre de vie**

Il convient de préserver ou d'améliorer dès à présent la qualité de la vie en agissant dans plusieurs domaines : lutte contre le bruit et les pollutions, paysages, entrées de villes...

Dans une perspective à moyen et à long terme, il convient d'organiser le développement de zones cohérentes de vie prenant en compte à la fois la préoccupation sociale, le développement économique local et la protection de l'environnement. Cet objectif nécessite des réflexions sur les choix d'urbanisation et sur l'organisation des territoires ainsi que des travaux en vue d'un renouveau de la planification territoriale avec le souci d'une revalorisation du patrimoine existant notamment au niveau urbain, privilégiant chaque fois que cela est possible la réhabilitation, la réorganisation et la reconquête de la ville.

La mise en cohérence des compétences du MELTT dans les trois domaines aménagement-urbanisme, habitat-logement et transports, est au coeur de la démarche.

### **4 - La solidarité et les risques de prévention de fracture sociale**

Le développement durable implique une transformation profonde des modes de développement : les choix techniques et industriels doivent simultanément prendre en compte la nécessaire modification des modes de développement du Nord et permettre au Sud de se développer, avec le souci commun d'une préservation globale de l'environnement.

Il faut pour cela que s'organisent coopération et solidarité à différents niveaux (Etats, collectivités locales, ONG, entreprises,...) et sur différents thèmes.

Cette solidarité est également essentielle à l'échelle nationale (solidarité à l'égard des régions en crise économique, solidarité ville-campagne, solidarité à l'égard des quartiers urbains en difficulté, des plus démunis...) en vue de lutter contre l'exclusion et les risques de rupture sociale.

Le MELTT est concerné par ce thème à différents titres :

- les actions de coopération internationale conduites par la DAEI dans les domaines de compétences du ministère ;



- les politiques de l'habitat (réhabilitation des quartiers d'habitat social, logement des plus démunis et des sans domicile-fixe, mixité de l'habitat) ;
- l'aménagement (grands projets urbains).

#### **5 - La préservation de marges de manoeuvre physiques et financières pour les générations futures**

La définition du développement durable donné par le rapport Brundtland - "répondre aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs" - conduit, au-delà de la nécessaire protection de l'environnement, à l'idée de préserver des marges de manoeuvre physiques et financières pour le moyen et le long terme.

Dans les domaines des grandes infrastructures, de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat, cette préoccupation peut se traduire par le souci de flexibilité et d'adaptabilité de l'investissement (nous avons en particulier à réfléchir sur la plus ou moins grande rigidité des formes urbaines, l'expérience ayant par exemple montré que l'urbanisme de l'après-guerre est beaucoup plus difficilement adaptable que la ville ancienne).

Sur le plan financier, cette composante du développement durable implique de ne pas obérer les capacités futures de l'Etat, des collectivités territoriales et des opérateurs, ce qui demande des choix judicieux d'investissement excluant notamment pour les grands aménagements et les grandes infrastructures, ceux dont l'utilité sociale et économique n'est pas suffisamment établie. Eviter le "trop rigide" et "le trop coûteux".

#### **6 - La transparence, la sensibilisation et la mobilisation**

Le développement durable, pour se traduire dans les faits, suppose une large adhésion sociale qui commande à son tour information, formation et débat public.

Il convient pour cela, dans le champ de la compétence du MELTT, de développer des actions autour des axes suivants :

- faciliter le débat public sur les choix de sociétés (mobilité, formes d'urbanisation mais aussi utilisation des instruments tarifaires et fiscaux pour rechercher de meilleurs équilibres) ;
- faciliter le débat public autour de chacun des grands projets d'aménagements (TGV, autoroutes, ports, aéroports...) ;
- systématiser l'observation et l'évaluation ;



- introduire le développement durable dans la formation initiale et continue.

NB : Les tableaux précisent, pour chacune des six composantes du développement durable énoncées ci-dessus, les objectifs impliquant les compétences du MELTT.

Pour chacun de ces objectifs, ces tableaux listent les principales actions déjà menées ou en cours de mise en oeuvre et proposent des orientations nouvelles.

### **Quelques exemples en DDE** **Prise en compte du développement durable dans les interventions des services déconcentrés**

Sont présentées ci-dessous, également à titre d'exemple, des initiatives de statuts très différents (réflexion d'ensemble sur les missions de la direction ou interventions particulières en appui d'un projet).

- **La DDE des Hauts-de-Seine** a engagé en 1996 une réflexion sur l'évolution de ses pratiques et de ses missions au regard de l'environnement et du développement durable.

Dans un premier temps une mise à plat, une analyse et une évaluation des actions des différents services ont été effectuées à partir de multiples entrées : la voirie, l'insertion urbaine des grandes infrastructures routières, le paysage et le végétal, la sécurité des usagers, l'amélioration de la fluidité du trafic routier, les transports en commun, les circulations douces (vélo), le bruit, l'eau, les déchets, la gestion des chantiers, BTP, le développement social urbain, la planification...

A partir de cet état des lieux, plusieurs réunions périodiques des cadres de la direction, dites "carrefour de l'Aménagement de la DDE" ont été organisées en vue de confronter les pratiques des services.

La DDE doit maintenant en tirer les enseignements nécessaires à la préparation de programmes de travail à inclure ans le Plan Objectifs Moyens en cours de préparation.

- **La DRDE d'Alsace** a également lancé une réflexion interne sur le thème du développement durable.



Un débat interne sur l'appropriation du concept dans le cadre de la stratégie de la Direction et de la conduite de ses activités au quotidien est en cours de préparation. Une première réunion est prévue en début d'année 1997.

Une mise à plat des activités des services par grands thèmes au regard du développement durable (ressources naturelles, technologies nouvelles, cadre de vie, solidarité, marges de manoeuvre, animation / information) est également prévue.

Le prochain Plan Objectifs Moyens de la DRDE devrait, à partir de là, être préparé en intégrant la préoccupation du développement durable.

• **La DDE de la Moselle** a décidé de passer au crible du développement durable ses méthodes d'action. Un groupe de travail ad hoc, composé d'un petit groupe de cadres de la direction, examine à chacune de ses séances une opération particulière en se posant un ensemble de questions en références aux différentes facettes du développement durable (dans l'esprit de la check-list suggérée dans le premier rapport du CGPC " le développement durable et les métiers de l'équipement". Les premières opérations ont été les suivantes :

- un dossier de zone d'aménagement : la ZAC de la Feltière à Fameck ;
- un programme de logements sociaux : 113 logements à Thionville ;
- un lotissement (à Seingbouse) ;
- le dossier de voirie d'Agglomération de Metz.

• **La DDE des Bouches-du-Rhône** a avancé dans l'intégration des idées de développement durable non seulement dans les études de planification stratégique en amont de la DTA de l'aire métropolitaine marseillaise (cf. plus haut), mais aussi dans de nombreux autres domaines :

- la sensibilisation et l'information du public : publication d'un ouvrage "la région marseillaise : métropolisation et développement durable" - DDE des Bouches-du-Rhône / Editions de l'Aube 1996 ;
- le débat local : préparation d'une rencontre en 1997 entre les membres de la Direction de la DDE et les milieux associatifs sur le thème du développement durable face aux métiers de l'équipement ;
- la réflexion et le débat amont sur les grands projets d'infrastructure dans une approche globale "aménagement" (rocade L2 dans Marseille contournement autoroutier d'Arles)
- l'appui aux collectivités locales : travaux pour le compte de la ville d'Aix pour la préparation d'un agenda 21 local.



- **La DRE d'Aquitaine** a apporté son appui à l'étude d'un nouveau concept de transports.

A côté des travaux déjà cités relatifs à la Côte Aquitaine, la DRE a été amenée à soutenir un nouveau concept de transport de marchandises s'inscrivant dans l'esprit du développement durable.

Il s'agit en fait du renouveau du transport aérien par dirigeable, à partir des travaux d'un chercheur, M. Regipa, pour le CNES, portant sur la stabilité tous temps d'un engin baptisé AVEV (Aile volante épaisse verticale). Ce nouveau type de dirigeable, a priori moins coûteux qu'un avion et de structure plus simple que les dirigeables classiques, serait susceptible de transporter jusqu'à 500 tonnes de marchandises à vitesse faible (100 à 150 km/h), ainsi que des objets de grande taille.

Faible consommateur en énergie, ne nécessitant pas d'infrastructure lourde au sol, ce projet peut être une réponse à différents types de besoins en transports aujourd'hui mal satisfaits (pièces usinées de grande taille, desserte de zones mal desservies en infrastructure...).

Une réunion organisée le 18 décembre à Bordeaux a permis de jeter les bases d'un projet industriel qui pourrait voir le jour en 1997. Des contacts ont été pris dans cette optique avec plusieurs groupes parmi lesquels on peut citer Elf Aquitaine et EDF.

- **La DDE du Nord** a participé, aux côtés des collectivités locales, à des travaux en vue de la reconquête d'une zone de vieille industrie.

Au cours de ces dernières années, la DDE a apporté son appui à l'Agence d'urbanisme de la vallée de la Sambre pour la reconquête de la vallée après une longue période de déclin industriel. Cet exemple montre que le développement durable, ce peut être aussi, lorsque la conjoncture l'impose, organiser la décroissance plutôt que pratiquer la fuite en avant.

La DDE s'efforce de traduire cet urbanisme de la décroissance en termes réglementaires (exemple de l'actualisation du POS de Louvroil).

- **La DDE du Cantal** a esquissé un diagnostic qui se démarque des discours traditionnels et qui pourrait servir de références à d'autres : ce département est essentiellement rural, son dynamisme économique est très faible. Pourtant, le modèle recherché par chacun est quasi-identique à celui recherché ailleurs : des routes, des zones industrielles... Alors qu'une politique de développement



pérenne ne peut s'appuyer que sur ses deux richesses réelles : un patrimoine paysager et bâti de grande valeur, le maintien d'une activité agricole familiale solide.

La participation de la DDE à la promotion des plans paysage, de la qualité architecturale des bâtiments agricoles, du "1% paysage et développement" sont des traductions concrètes de ce point de vue. Mais la promotion de l'idée d'une autoroute traversant le Cantal à proximité d'Aurillac ne va pas dans ce sens...



## **Corps des architectes-conseils - 1998**

### **Ministère de l'Équipement, des transports et du logement**

#### **Bureau 1998 :**

Président : Jean-François Galmiche

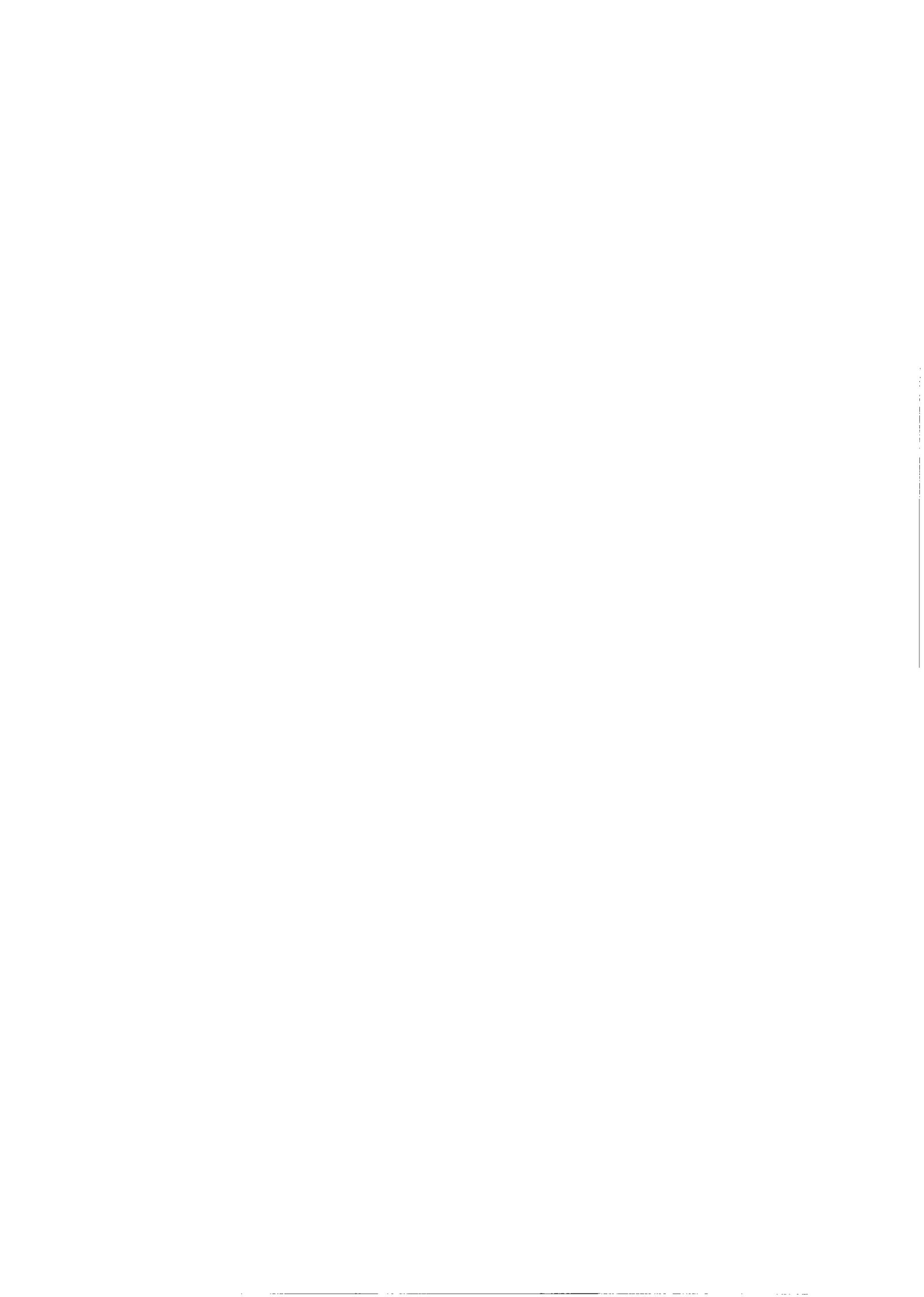
Directeurs : Bertrand Mathieu, Nicole Roux-Loupiac

Secrétaire générale : Joanna Fourquier

Trésorier : Jean-Michel Jacquet

Membres : Marie-Hélène Badia, Gilles Margot-Duclot, Marc Paillot

01 - Ain	Pierre-Louis Duchateau
02 - Aisne	Françoise Ruel
03 - Allier	Jean Magerand
04 Alpes Haute-Provence	Gérard Cerrito
05 - Hautes-Alpes	
06 - Alpes-Maritimes	Pascal Sirvin
07 - Ardèche	Jean-Paul Philippon
08 - Ardennes	Gilles Reichardt
09 - Ariège	Bernard Desmoulins
10 - Aube	Jean-Philippe Pargade
11 - Aude	Gérard Huet
12 - Aveyron	Georges Wursteisen
13 - Bouches-du-Rhône	Jean-Pierre Watel
14 - Calvados	Michel Kagan
15 - Cantal	Gilles Margot-Duclot
16 - Charente	Gérard Bauer
17 - Charente-Maritime	Didier Morax
18 - Cher	Jacques Ripault
19 - Corrèze	Pierre Caillot
20 a - Corse du Sud	Mario Fabre
20 b - Haute-Corse	Philippe Dubois
21 - Côte d'Or	Jean Joab
22 - Côtes d'Armor	Martine Pattou
23 - Creuse	Hervé Beaudoin
24 - Dordogne	Jean-Claude Guené
25 - Doubs	Philippe Madec
26 - Drôme	Cristina Conrad



27 - Eure	Pierre Raoux
28 - Eure-et-Loir	Gilles Barré
29 - Finistère	Jean-Paul Porchon
30 - Gard	Gilles Dupré
31 - Haute-Garonne	Michel Fremolle
32 - Gers	Olivier Brochet
33 - Gironde	Thierry Van de Wyngaert
34 - Hérault	Vincent Sabatier
35 - Ille-et-Vilaine	Daniel Kahane
36 - Indre	Michel Rémon
37 - Indre-et-Loire	Jean-Philippe Boutet
38 - Isère	Jean-Louis Duchier
39 - Jura	Christine Edeikins
40 - Landes	Marcel Mirande
41 - Loir-et-Cher	Laurent Salomon
42 - Loire	Jean-Luc Hesters
43 - Haute-Loire	Marie Petit
44 - Loire-Atlantique	Patrick Yousri
45 - Loiret	Joël Gautier
46 - Lot	Antoine Martinez
47 - Lot-et-Garonne	Michel Sadirac
48 - Lozère	Bernard Paris
49 - Maine-et-Loire	Jean-Michel Bossu
50 - Manche	Thierry Mostini
51 - Marne	Serge Renaudie
52 - Haute-Marne	Patricia Leboucq
53 - Mayenne	David Cras
54 - Meurthe-et-Moselle	Philippe Primard
55 - Meuse	Albert Longo
56 - Morbihan	François Douçot
57 - Moselle	Luc Weizmann
58 - Nièvre	Jean-François Galmiche
59 - Nord	Gilles Bouchez
60 - Oise	Jean-Michel Jacquet
61 - Orne	Patrick Chavannes
62 - Pas-de-Calais	Marie-Hélène Badia
63 - Puy-de-Dôme	Jean-Charles Demichel



64 - Pyrénées-Atlantiques	Eric Dubosc
65 - Hautes-Pyrénées	Patrice Mottini
66 - Pyrénées-Orientales	Jean-Pierre Duval
67 - Bas-Rhin	Béatrice Dollé
68 - Haut-Rhin	Denis Sloan
69 - Rhône	Joanna Fourquier
70 - Haute-Saone	Serge Petre-Souchet
71 - Saone-et-Loire	Pierre Colboc
72 - Sarthe	Jean Guervilly
73 - Savoie	Michel Regembal
74 - Haute-Savoie	Renaud Bardon
76 - Seine-Maritime	Yves-Marie Maurer
77 - Seine-et-Marne	Christian Vilette
78 - Yvelines	Gérard Zeller
79 - Deux-Sèvres	Edouard Colombani
80 - Somme	Jean-Paul Scalabre
81 - Tarn	Guy Breton
82 - Tarn-et-Garonne	Laurent Fagart
83 - Var	Borja Huidobro
84 - Vaucluse	François Marchand
85 - Vendée	Bernard Althabegoïty
86 - Vienne	Marc Paillet
87 - Haute-Vienne	Jacques Audren
88 - Vosges	Alain Gignoux
89 - Yonne	Odile Perreau-Hamburger
90 - Territoire de Belfort	Roland Spitz
91 - Essonne	Bertrand Mathieu
92 - Hauts-de-Seine	Rudy Ricciotti
93 - Seine-St-Denis	Nathan Celnick
94 - Val-de-Marne	Christian Kock
95 - Val d'Oise	Jean-Louis Berthomieu
Guyane	Jean-Pierre Cambournac
Réunion	Benoît Jullien
Antilles	Patrick Colombier



DGUHC	Nicole Roux-Loupiac
DAPA -ministère Culture	Marie-Christine Gangneux
DAPA - ministère Culture	Christian Enjolras
Direction des routes	Rémy Butler
ministère Justice	Guy Bonnivard
En disponibilité	Jacques Gourvenec
Mission d'études	Danielle Cler



Lu dans la presse

## Architectes-conseils Développement durable: l'appareil d'Etat est-il prêt?

► Les architectes-conseils ont tenu leur séminaire annuel à Lisbonne le 16 octobre sur le thème du développement durable.  
 ► Espoirs et doutes autour de cet enjeu territorial.

■ Les architectes-conseils de l'Etat sont à la fois des agents de la qualité en mission dans les départements et des critiques écoutés des dysfonctionnements constatés auprès de l'administration centrale. L'an dernier, le petit livre jaune issu de leur séminaire sur «L'Etat maître d'œuvre» avait fait grand bruit dans les services de l'Etat («Le Moniteur» du 24 octobre 1997, p. 35). Cette année, il ont récidivé à Lisbonne le 16 octobre autour du thème du développement durable, sous-titré «mythe ou réalité?», et exprimé les mêmes inquiétudes sur l'adéquation de l'appareil d'Etat à ce nouvel enjeu.

Car si chacun reconnaît dans le développement durable un sujet de «bon sens», chacun subit aussi dans sa pratique quotidienne les résistances fortes que les mécanismes technocratiques opposent aux approches croisées et de long terme que réclament ces nouveaux enjeux: sectorisation des compétences observée dans les départements (urbanisme-logement par exemple), progrès trop lents de l'intercommunalité, manque de crédits pour les études d'urbanisme, horizons courts des annuités budgétaires, ou encore absence de mémoire due à la mobilité des carrières administratives.

### Projet politique ou technocratie

En introduction du séminaire, le président de la Commission française du développement durable, Christian Brodagh, a rappelé les principes fondateurs de cette démarche issue de la conférence de Rio: «Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations

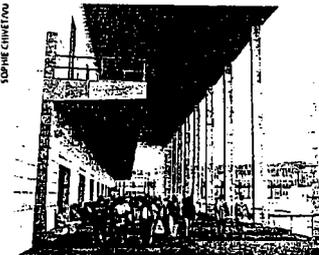
futures à répondre aux leurs.» Face à des menaces sur les équilibres, non plus ponctuelles (industries), mais diffusées (voitures, infrastructures, urbanisme proliférant), il a affirmé la nécessité d'intégrer dans l'organisation de l'espace les aspects économiques, sociaux et environnementaux en gérant le capital-ressource à long terme, et pour ce faire d'inventer des échelles de développement (agglomération, intercommunalité, bassins d'emploi, «pays», etc.) remplaçant les découpages actuels.

Dans une intervention distanciée par rapport à l'action de l'Etat, Jean-Paul Lacaze, ingénieur-général honoraire des Ponts et Chaussées, ancien directeur général de l'Espad et de l'Anah, a dénoncé le fossé entre «les beaux discours et les réalités quotidiennes de l'action publique», dont les priorités restent selon lui:

- la voiture: un kilométrage de voie bitumée/population deux fois supérieur en France à la moyenne européenne, une distance moyenne logement/lieu de travail qui a doublé en 20 ans.
- la maison individuelle: une politique du logement pensée comme un soutien à l'activité économique plutôt qu'une adaptation de l'offre à la demande. Record français, selon Jean-Paul Lacaze: le nombre de logements par habitants. Deux millions de logements seraient vacants en France, soit 8 ans de production. «Avec la dispersion périurbaine, on économise 40 000 francs de foncier par logement et pour ça on repousse des pavillons à l'écart des marchés immobiliers et fonciers», a-t-il précisé.
- la grande distribution: record là aussi 80 % de la dépense des ménages ne passe plus par les villes (contre 50 % dans les villes en Grande-Bretagne et en Italie).

Posant qu'il n'existe pas de catégorie platonicienne de l'intérêt général ni de méthode technico-économique qui permette d'arbitrer les conflits (par exemple, entre le piéton, le cycliste, l'automobiliste, le transport collectif), Jean-Paul Lacaze en conclut que l'époque d'un cer-

tain type de planification lourde et de grandes opérations d'urbanisme est révolue. L'urbanisme de demain sera un «urbanisme de gestion»: travaillant sur l'existant, participatif, appuyé sur un principe de prudence. Ce postulat n'a pas recueilli l'unanimité. De nombreux architectes-conseils ont affirmé au contraire que l'urbanisme de développement durable doit être un «ur-



Le pavillon du Portugal, œuvre d'Alvaro Siza, à l'Expo '98 de Lisbonne.

banisme de projet», soutenu par une politique forte, sans laquelle il se réduirait à un discours technocratique de plus. Exemple de développement durable avant l'heure, les villes de Saint-Nazaire (réappropriation du centre) ou de Rennes (ceinture verte) témoignent de ce rôle du politique.

Enchaînant sur ce débat, Ariella Masbouni, chargée de mission auprès du directeur de la DGUHC, a présenté l'expérience d'un aménagement durable conduit dans la Ruhr par l'IBA d'Emscher-Park, montrant comment peut s'articuler une vision politique forte avec un projet en évolution permanente, nourri par des études urbaines «actualisées au jour le jour». Enfin, Claude Allet, chef du service de la qualité et des professions à la DGUHC a fait part des recherches en cours au sein de son ministère pour intégrer les nouvelles approches transversales du développement durable dans l'organisation des services. Le paysagiste Jacques Simon a conclu par une vision, en images, de «l'état du monde».

PASCALLE JOFFROY ■



## Lu dans la presse

OP'ARCHITECTURES  
**d'A**

LE MAGAZINE  
DE LA CRÉATION  
ARCHITECTURALE

### LES ARCHITECTES CONSEILS MOBILISÉS SUR "LE DÉVELOPPEMENT DURABLE"

Tous les ans, les architectes-conseils font le point sur le contenu de leur mission. Cette année, réunis à Lisbonne à la mi-octobre, il s'agissait de « plancher » sur le développement durable, devenu l'une des préoccupations prioritaires du ministère de l'équipement.

Le séminaire avait choisi de mettre l'accent sur la prise en compte de la démarche au sein du projet d'urbanisme plutôt que sur son aspect normatif. Le débat s'est en fait rapidement focalisé autour de la nature du pouvoir, soit l'un des aspects du processus. Le premier intervenant, Christian Brodhag, président de la Commission française du développement durable, avait mentionné comme une condition *sine qua non* cette forme de démocratie locale où les associations participent aux processus de décision et qui a été baptisée « gouvernance » par les sociologues urbains. Jean-Paul Lacaze, du Conseil général des Ponts-et-Chaussées, avait ensuite construit son exposé autour du doute qui, depuis Tchernobyl, Seveso et la « vache folle » s'est emparé de la société. Par extension, ce doute bat en brèche la légitimité de la notion d'intérêt public. Les architectes-conseils se sont pour le moins montrés fermés à cette idée de gouver-

nance et se sont plutôt attaché à réclamer, comme Jean-Paul Scalabre, très applaudi, un pouvoir politique fort. Ou plutôt intelligent, comme le nuancait Rudy Ricciotti. Loin d'être une dérive des débats, cette dimension a trouvé tout son sens l'après-midi, lorsque Ariella Masbouni, chargée de mission à la DGUHC, a présenté l'exemple d'Emscher Park dans la Ruhr : soit la reconversion sur une centaine de kilomètres d'un site industriel en un territoire à vocation culturelle. À la suite de Serge Renaudie, qui se demandait comment font nos voisins d'outre-Rhin pour fédérer les financements publics, elle a mis en avant la culture de la négociation allemande.

Face à cette démarche, la France apparaît handicapée par des siècles de centralisation. La pertinence de la présence de l'État, via le rôle de conseil, n'en est que plus justifiée. Pourtant, ainsi que le soulignait Bertrand Mathieu devant Claude Allet (chef du Service de la qualité et des professions au METL), la capacité d'expertise de l'État diminue. Outre les seuls deux jours de présence mensuelle, faible brèche dans la monoculture « ingénieur » des DDE, il signalait avec Patrick Colombier la faiblesse des crédits affectés à des études urbaines et la difficulté à mettre en place des relais durables. Les mutations des fonctionnaires sont en effet rapides, environ tous les trois ou quatre ans. Les services sont aussi très cloisonnés. Or, la transversalité est un facteur clé dans la démarche de développement durable.

FRANÇOISE ARNOLD ■



• Déjà parus dans la collection *CONSEIL* :

*La maison individuelle et son agglomération* - N° 1 - Mars 1997  
Séminaire de Londres, octobre 1996.

*L'Etat maître d'oeuvre* - N° 2 - Mars 1998  
Séminaire de Toulouse, octobre 1997.

